



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

03 B P 2900 Cotonou - Bénin
Tél. +229 21 30 10 87
+229 21 30 04 10
maep.infos@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

Version Finale



Stratégie Nationale de Développement la Riziculture-deuxième génération (SNDR 2)

2019 - 2025

Octobre 2019

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	ii
LISTE DES FIGURES.....	ii
LISTE DES GRAPHES	ii
ACRONYMES ET ABREVIATIONS	iii
RESUME.....	vi
1. INTRODUCTION	1
2. CONTEXTE SECTORIEL ET SOUS -SECTORIEL.....	2
2.1. Contexte global du secteur agricole au Bénin	2
2.2. Contexte sous-sectoriel : la filière riz au Bénin	4
2.2.1. <i>Bilan vivrier en riz</i>	10
2.2.2. <i>La typologie des acteurs</i>	11
2.2.3. <i>Les structures d'appui à la filière riz</i>	16
2.2.4. <i>Les préférences des consommateurs et projections de la demande</i>	18
2.2.5. <i>Etat des lieux sur la qualité du riz</i>	19
2.2.6. <i>Structure du marché et de l'environnement des affaires</i>	19
3. OPPORTUNITES ET DEFIS FACE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL.....	23
3.1 Opportunités et défis liés à l'amélioration du système de production face au changement climatique et la croissance démographique.....	23
3.2 Opportunités et Défis liés à la compétitivité de la filière	26
3.3 Opportunités et défis liés au renforcement de capacité des acteurs.....	29
4. STRATEGIE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE 2.....	30
4.1. Vision de la SNDR 2	30
4.2. DOMAINES PRIORITAIRES, PRINCIPES STRATEGIQUES ET APPROCHES.....	31
4.3. Projections : objectifs physiques et ressources humaines requises	33
4.4. STRUCTURE D'EXECUTION.....	36
4.5. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE	38
4.6. RELATION ENTRE LES OBJECTIFS ET LES DOMAINES PRIORITAIRES	41
5. POLITIQUE GENERALE, CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISMES DE COORDINATION	41
5.1. Recherche, diffusion de la technologie et renforcement des capacités.....	43
5.2. Développement et gestion des infrastructures et ressources de production	45
5.3. Renforcement du système semencier (sélectionneur, pré-base, base et certifiées)....	45
5.4. L'approvisionnement en engrais et en produits phytopharmaceutiques.....	46
5.5. Post-récolte et commercialisation du riz.....	47
5.6. Accès à l'équipement agricole et leur entretien	48
CONCLUSION	54
ANNEXE	55

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Évolution des croissances sectorielles de 2016 à 2018 (%).....	3
Tableau 2 : Communes rizicoles par pôle et systèmes de riziculture	8
<i>Tableau 3 : Les acteurs impliqués dans la commercialisation du paddy</i>	20
Tableau 4 : Domaines et actions phares	31
<i>Tableau 5: Estimation des besoins et production</i>	34
<i>Tableau 6 : Rendement et production projetés</i>	35
Tableau 7 : Besoin en intrants (Semences, engrais et herbicides spécifiques).....	36
Tableau 8 : Besoin en personnel d’encadrement.....	36
<i>Tableau 9 : Fonctions des structures de la task force riz</i>	38
Tableau 10 : Budget détaillé des actions prioritaires.....	39
<i>Tableau 11 : Résumé du cadre stratégique de la SNDR2</i>	41

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte du Bénin	v
Figure 2: Dispositif de pilotage et de coordination de la SNDR2	37

LISTE DES GRAPHES

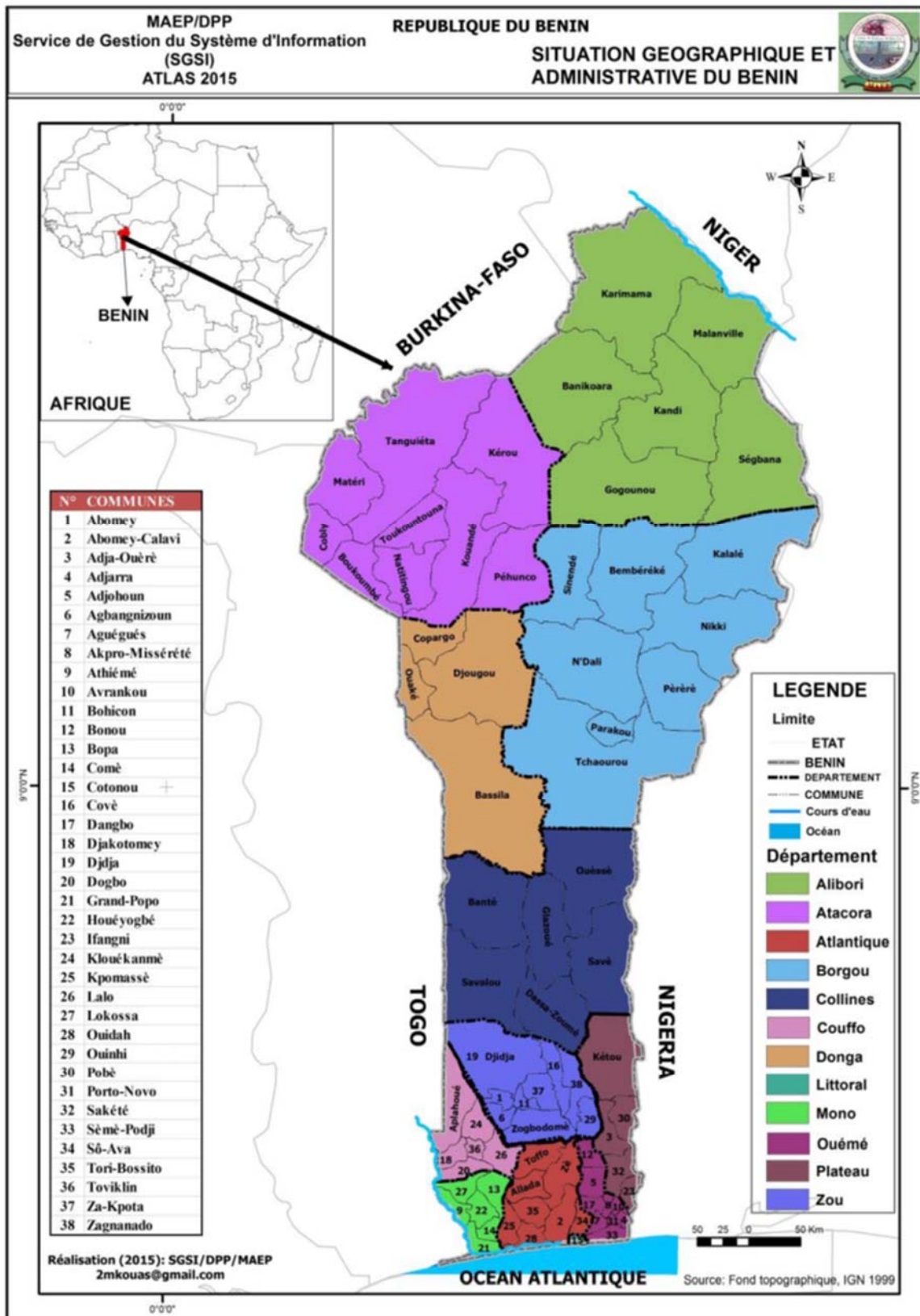
Graphe 1: Évolution du rendement et de production de riz.....	9
Graphe 2: Répartition de la production du riz par pôle	9
Graphe 3: Évolution de la production et des besoins à l’horizon 2030	35

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ABSSA	: Agence Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments
ANaMA	: Agence Nationale de Mécanisation Agricole
ANCRL-B	: Association Nationale des Commerçants de Riz Local du Bénin
ATDA	: Agences Territoriales de Développement Agricole
BAD	: Banque Africaine de Développement
CAFROP	: Coopérative d'Amélioration de la Filière Riz dans l'Ouémé et le Plateau
CARD	: Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CCR-B	: Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	: Communauté Economique Régionale
CNTR-B	: Conseil National des Transformateurs de Riz du Bénin
CPAA	: Cadre de Productivité Agricole Africaine
CT-	: Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire
SAGSA	
CVA	: Chaîne de Valeur Agricole
DANA	: Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DDAEP	: Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DGR	: Direction du Génie Rural
DLROPEA	: Direction de la Législation Rural, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et de l'Entrepreneuriat Agricole
DPV	: Direction de la Production Végétale
DSRP	: Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté
ESOP	: Entreprises de Services et Organisations de Producteurs
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IFRIZ	: Interprofession de la Filière RIZ
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONASA	: Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PASCiB	: Plateforme des Acteurs de la Société Civile du Bénin
PDAP	: Plan de Développement Agricole des Pôles
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	: Produit Intérieur Brute
PNDF	: Programme National de Développement de la Filière

- PNOPPA : Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Benin
- ProAgri : Programme de promotion de l'Agriculture
- PSDSA : Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- RNA : Recensement National de l'Agriculture
- SNDR : Stratégie Nationale de développement de la Riziculture
- SNRA : Système National de Recherches Agricoles du Bénin
- SOBETRI : Société Béninoise de Transformation de Riz
- SODECO : Société de Développement du Coton
- TEC : Tarif Extérieur Commun
- UA : Union Africaine
- UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- UNIRIZ : Union Régionale des Riziculteurs
- ZAE : Zones Agro-Ecologiques

Figure 1 : Carte du Bénin



RESUME

Les options de développement prises par le Gouvernement du Bénin placent le secteur agricole comme un secteur d'investissement massif avec des programmes de développement pour chaque filière. Dans le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D 2018-2021), l'agriculture est retenue comme l'un des leviers principaux de la transformation structurelle de l'économie, et un secteur de concentration pour dynamiser l'économie nationale. La filière riz fait partie des filières conventionnelles devant bénéficier d'attention particulières à travers les projets phares retenus dans le Programme d'Action du Gouvernement PAG. Le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) dont l'axe majeur d'intervention est la promotion des filières, a retenu le développement de dix filières porteuses dont celle de riz compte tenu de son importance socio-économique et alimentaire.

Au Bénin, le potentiel en terres rizicultivables évalué à environ 375 000 ha n'est exploité qu'à 21% pour une production de 374 706 tonnes de riz paddy (DPP/MAEP, 2019). Ce potentiel est insuffisamment valorisé alors que les conditions agro-climatiques, édaphiques et hydrographiques du Bénin sont favorables au développement de cette spéculation agricole. De plus on note une organisation des producteurs, un Partenariat Public-Privé en développement, une volonté politique manifeste et une implication des partenaires techniques et financiers dans des actions de promotion de la filière.

Cependant, d'importantes contraintes limitent le développement de la filière rizicole. On peut citer entre autres : (i) des stress biotiques et abiotiques ; (ii) l'enclavement des zones de production ; (iii) l'absence de crédits adaptés ; (iv) le manque de matériels et d'équipements adaptés pour la production et la post-récolte et (v) le manque d'intrants spécifiques de qualité et la faible compétitivité du riz local par rapport au riz importé.

Ainsi, la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture du Bénin a pour vision : « **A l'horizon 2025, la production locale du riz couvre largement les besoins de consommation de la population béninoise et est compétitive sur les marchés national et régional** ». L'objectif global de la SNDR est d'« **Améliorer les performances des CVA riz pour les rendre capables de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement économique du Bénin** ». Plus spécifiquement il s'agira : (i) d'améliorer la productivité et la production durables du riz par pôle de développement agricole, (ii) d'assurer la compétitivité et l'accès du riz local aux marchés nationaux et régionaux, et (iii) de renforcer le cadre organisationnel,

institutionnel et juridique de la filière riz. Pour y parvenir six domaines prioritaires ont été retenus à savoir : (i) Disponibilité des Semences de qualités et autres intrants spécifiques riz, (ii) Maîtrise de l'eau pour la production rizicole, (iii) Accès aux équipements agricoles modernes, (iv) Commercialisation et promotion du label béninois, (v) Conseil agricole et (vi) Accès au financement rizicole adapté et promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. La mise en œuvre de ces domaines prioritaires sera faite dans le cadre d'une gouvernance impliquant tous les acteurs étatiques et non étatiques.

De manière pratique, la stratégie rizicole du Bénin consiste à : (i) intégrer l'approche RICE (Résilience-Industrialisation-Compétitivité-Empowerment) de la CARD II tout le long de la CVA Riz, (ii) appliquer l'approche de territorialisation promue par le Gouvernement (pôles de développement agricole) et différencier les interventions selon que les exploitations soient orientées vers l'autosubsistance ou vers le marché, (iii) privilégier l'intervention/implication du secteur privé le long de la CVA Riz dans une recherche de la rentabilité et suivant une approche PPP-WW, (iv) mettre à l'échelle l'approche combinée Cluster-ESOP dans les PDA, (v) adopter un phasage stratégique des interventions (3 phases d'ici 2030 - Domaines prioritaires stratégiques) et (vi) Responsabiliser les différentes catégories d'acteurs au niveau de tous les maillons de la CVA Riz (IFRIZ, etc.) et ce, de manière participative et inclusive.

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions phares de la SNDR2 sont évaluées à **deux cent soixante-trois milliards six-trente-six millions trois cent soixante-sept mille cent francs (263 636 367 100) FCFA soit l'équivalent de 527 millions USD.**

Le plan opérationnel de la SNDR 2 est constitué par le PNDF riz (2018-2021) et le programme d'urgence de production de 1.000.000 de tonne de riz paddy (2020-2022).



1. INTRODUCTION

Classé troisième (3^{ème}) céréale alimentaire la plus consommée avec une production au niveau mondial de près de 758,9 millions de tonnes en 2017 soit 503,8 millions de tonnes usinés (FAO, 2017b), le riz présente un enjeu majeur pour la sécurité alimentaire des pays en voie de développement. La Chine et l'Inde fournissent ensemble plus de la moitié de cette production. Le riz est une denrée régionale stratégique et primordiale pour la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. D'après AfricaRice, les rendements moyens du riz en Afrique subsaharienne ont augmenté d'environ 30% entre 2007 et 2012. Bien qu'il y ait eu un accroissement significatif de la production de riz après 2008, la dépendance du Bénin à l'égard des importations s'est accrue. Aujourd'hui le Bénin importe près de la moitié (50%) de ses besoins en riz pour satisfaire la consommation nationale (PNDF-riz, 2018-2021). Environ 1 440 000 tonnes de riz ont été importées en 2018 (INSAE 2018).

L'état des lieux de la filière a révélé qu'au plan national, la production moyenne annuelle en riz blanc est de 157.401 tonnes pour la période 2010 à 2016. Par contre, les besoins nationaux moyens annuels pour la même période sont calculés à 261.707 tonnes. En conséquence, un déficit moyen annuel de 104 306 tonnes de riz blanc est noté. Ce déficit est comblé par les importations d'un volume moyen annuel de 225.830 tonnes. Les importations du Bénin alimentent également le marché nigérian qui constitue le plus grand marché sous-régional de l'Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, le diagnostic de la filière riz au Bénin révèle que même si les volumes de production ne couvrent pas encore les besoins alimentaires des populations, les unités de transformation existantes sur le territoire ne seraient pas en mesure de transformer le volume de production disponible même si elles fonctionnaient à leur plein potentiel. En effet le secteur de la transformation du riz local est fortement dominé par de petites unités de transformations dont la capacité journalière varie de 1 à 10T. Les plus grandes unités sont celles de Malanville et de Glazoué dont la capacité journalière peut atteindre 150 T chacune.

Au Bénin, le potentiel des terres rizicultivables évalué à environ 375 000 ha n'est exploité qu'à 21% pour une production de 374 706 tonnes de riz paddy (DPP/MAEP, 2019). Ce potentiel est insuffisamment valorisé alors que les conditions agro-climatiques, édaphiques et hydrographiques du Bénin sont suffisamment favorables au développement de cette spéculation agricole. De plus les opérations culturales sur le riz sont peu mécanisées.

Il est attendu de la production du riz une contribution substantielle au PIB agricole d’au moins 6% à l’horizon 2021 et un accroissement des revenus des riziculteurs de 7,5%. (PNDF-Riz 2018). Ainsi la réalité sous-jacente de la croissance de la demande en riz des consommateurs doit être prise en compte dans le processus de formulation des politiques aussi bien au niveau national que régional. Ceci requiert la conception et la mise en œuvre de mesures politiques appropriées pour soutenir la production, tout en permettant de satisfaire la demande des consommateurs au sein d’un cadre de commercialisation bien géré. Le lancement récent de « l’offensive régionale pour une production durable de riz » reflète la volonté croissante des États membres de la CEDEAO d’aborder cette question stratégique.

2. CONTEXTE SECTORIEL ET SOUS -SECTORIEL

2.1. Contexte global du secteur agricole au Bénin

L’économie du Bénin repose principalement sur l’agriculture et le commerce régional, soutenus par le port de Cotonou, une plaque tournante du commerce régional. L’agriculture, qui constitue le secteur le plus important en termes de contribution au PIB national (36% du PIB), fournit 70% de l’emploi du pays et 75 à 90% des exportations officielles. Le coton constitue le principal produit d’exportation.

Les principales réformes engagées dans le secteur agricole depuis avril 2016 sont liées à : (i) l’opérationnalisation des sept Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) qui sont réparties suivant les sept pôles de développement agricole ; (ii) l’opérationnalisation de l’Agence Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), du Fond National pour le Développement Agricole (FNDA), des Directions Départementales de l’Agriculture, de l’Élevage et de la Pêche (DDAEP) et de la Cellule Technique de Suivi et d’Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire (CT-SAGSA); (iii) la mise en œuvre effective des projets phares du secteur agricole que sont le Programme National de Développement des Filières à Haute Valeur Ajoutée (PNDF-HVA anacarde, ananas, cultures maraichères) ; le Programme National de Développement des Filières Conventionnelles (**PNDFC riz, maïs, manioc**) ; Programme National de Développement des Filières Viande Lait Œuf de table (PNDFVLOE) ; (iv) la validation des PNDF des filières karité et soja, du Programme de Valorisation Agricole de la Base et Moyenne Vallée de l’Ouémé (PVA-BMVO) et le Programme National de

Développement de l’Aquaculture Continentale (PNDAC); (v) la déclinaison du PSDSA au niveau des Pôles par la formulation des plans de développements agricole des Pôles (PDAP); (vi) la création de l’Agence Nationale de Mécanisation Agricole (ANaMA) ; (vii) la prise des mesures de facilitation de l’accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (riz, maïs, anacarde, ananas) ; (viii) la réalisation du Recensement National de l’Agriculture (RNA) et des Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) afin de doter le secteur agricole de statistiques fiables et (ix) la redynamisation du Système National de Recherches Agricoles du Bénin (SNRA). La mise en œuvre de ces réformes a permis d’enregistrer des performances significatives dans le secteur. L’appréciation des progrès accomplis est faite à travers d’une part, la production végétale, animale et halieutique et d’autre part à travers le taux de croissance du PIB agricole et le taux de couverture des besoins alimentaires.

Dans le secteur primaire, la progression de la valeur ajoutée de 7,3% en 2018 est due à l’accroissement de la production vivrière et à la performance notable enregistrée par la production cotonnière. Ainsi, en termes de contribution, le secteur apporte 1,5 point de croissance à l’amélioration de la valeur ajoutée de l’économie.

Tableau 1: Évolution des croissances sectorielles de 2016 à 2018 (%)

Secteur primaire	2016	2017	2018
Agriculture	11,0	8,7	8,7
Élevage, chasse	3,3	7,6	5,0
Pêche, sylviculture et exploitation forestière	1,3	-1,3	-1
TOTAL	9,0	7,6	7,3

Source : DGAE, août 2019

La production totale vivrière est de 11.082.922 tonnes contre 10.748.543 tonnes au cours de la campagne agricole 2017-2018 ; soit une hausse de 3,11%. Cette amélioration de la production vivrière est la conséquence de l’amélioration des rendements des cultures témoignant de l’intensification de plus en plus accrue de l’agriculture. La production de viande s’est accrue de 2,7% en passant de 72.226 tonnes en 2017 à une valeur estimée à 74.162 tonnes en 2018. La production de lait est estimée à 121.975 tonnes en 2018 contre 118.903 tonnes en 2017, soit une hausse de 2,6%. Les productions halieutiques sont évaluées à 70.971 tonnes en 2018 contre 52.250 tonnes en 2017. Quant à la production aquacole est évaluée à 5.114,66 tonnes contre 4.609 tonnes en 2017, soit un accroissement de près de 11% et a presque doublé la production moyenne obtenue de 2011 à 2017. Au niveau des cultures

industrielles, en 2018, grâce au niveau record atteint dans la production du coton, le Bénin s'est hissé au deuxième des pays producteurs de coton en Afrique de l'Ouest, derrière le Mali. En effet, selon les données de commercialisation en date du 10 avril 2018, la production de coton est de 677.654 tonnes contre 597.985 tonnes au cours de l'année 2017. Quant à l'anacarde, sa production totale est estimée à 115.590 tonnes en 2018 contre 110.117 tonnes en 2017, soit une amélioration d'environ 5%. Au total, ces différents niveaux de production ont induit un PIB agricole de 28,06% en 2018 contre 28,49% en 2017 et une croissance du PIB de 6,7% en 2018 contre 5,7% en 2017 (INSAE, août 2019).

2.2. Contexte sous-sectoriel : la filière riz au Bénin

* SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE LA SNDR 1

L'adhésion du Bénin à l'initiative de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) a conduit à l'élaboration et à la validation en 2011 de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) pour la période de 2011 – 2018. Sa vision est « qu'à partir de 2015, le Bénin produise en moyenne 385.000 tonnes de riz blanc par an au moins pour satisfaire les besoins de la population et dégager des surplus pour les échanges commerciaux ». L'évaluation de cette première stratégie (avec l'appui de la FAO) a révélé :

- **axe 1: ssemences de riz de bonne qualité disponibles et accessibles:** l'objectif global de la SNDR qui est d'assurer la disponibilité de semences en quantité et en qualité et leur accessibilité en vue de satisfaire les besoins des riziculteurs est atteint dans sa globalité. Toutefois, les effets de la mise en œuvre de la SNDR sur le niveau d'accessibilité de ces semences par les producteurs restent mitigés ;
- **axe 2 : engrais, pesticides et herbicides spécifiques disponibles et accessibles :** les engrais sont physiquement accessibles mieux que par le passé, leur niveau d'accessibilité reste problématique. Les pesticides et herbicides spécifiques quant à eux sont encore difficiles d'accès, physiquement que financièrement. La mise en œuvre de la SNDR aurait contribué à améliorer l'accessibilité des engrais, mais pas à la durabilité du système, car l'accessibilité des producteurs à ces engrais est fortement liée à la présence des projets et programmes intervenant dans la filière à travers les systèmes de subventions à l'achat. Le niveau d'implication des opérateurs

économiques du secteur privé dans la mise à disposition des engrais destinés à la production du riz reste relativement faible ;

- **Axe 3 : transformation et mise en marché du riz** : la forte proportion des étuveuses formées et le grand nombre de mini-rizeries et rizeries installées n'auraient pas pu contribuer à améliorer le niveau de transformation et mise en marché du riz produit localement aux termes de la mise en œuvre de la SNDR du fait que, d'une part, presque de la moitié de ces (mini-)rizeries installées ne fonctionnent pas, et d'une part, celles qui fonctionnent sont sous-exploitées du fait d'un manque de matière première. Il faudra aussi mentionner l'inexistence et/ou insuffisance de pièces de rechanges en cas de panne des machines installées, la rareté de techniciens pour assurer l'entretien correct et le dépannage des machines, ainsi que difficultés d'accès au crédit équipement. A cette contrainte liée aux machines installées s'ajoutent d'autres relatives à la transformation en général tels que la difficulté liée au transport du paddy du champ vers la ville et les frais de décorticage très souvent élevés, certains équipements et matériels jugés peu performants, la pénibilité du vannage, les difficultés de tri ;
- **axe 4 : maîtrise de l'eau pour la production rizicole opérationnelle** : la maîtrise de l'eau pour la production rizicole opérationnelle reste toujours problématique, non seulement du fait du niveau d'aménagement hydro-agricoles relativement faible au cours de la dernière décennie, mais aussi du fait de la mauvaise qualité de l'entretien des installations hydro-agricoles. ;
- **axe 5 : accès aux équipements agricoles et leur entretien** : il y a eu assez d'investissements dans la mécanisation agricole en général ces dix dernières années, mais l'accès aux équipements pour la production du riz est loin d'être résolu. Certains des matériels mis à disposition des communautés interviennent dans la production rizicole mais leur statistique reste non connue. Il faudra retenir que le petit outillage traditionnel reste prépondérant au niveau de la plupart des systèmes de riziculture avec pour corollaire la grande pénibilité des travaux, les pertes de temps et d'énergie et le manque de compétitivité du riz produit. Outre le nombre réduit et la maintenance des engins mis à disposition, le manque de moyens financiers, le manque de matériel adéquat, l'inexistence d'équipements (semoir), difficulté d'utilisation d'équipements pour le désherbage/sarclage dans le bas-fond, l'insuffisance ou inexistence

d'équipements de récolte de riz, la méconnaissance d'équipements sont entre autres les raisons qui entravent la mécanisation de la production rizicole au Bénin ;

- **axe 6 : accès aux innovations techniques et connaissances professionnelles** : le niveau d'accès aux innovations techniques et connaissances professionnelles s'est beaucoup amélioré. Malgré tous ces efforts louables, il y a encore à faire pour l'amélioration de l'accès aux innovations techniques et connaissances professionnelles. Du point de vue de la qualité du riz produit, les normes de qualité du riz et des bonnes pratiques de production du riz étuvé restent encore méconnues par la majorité des transformateurs de riz paddy. Il faut davantage s'investir dans la diffusion de ces normes de qualité et de bonnes pratiques de production du riz étuvé. Les efforts de promotion de la vie associative au niveau des riziculteurs devraient être davantage poursuivis et renforcés, les associations étant des creusets pour accéder aux informations capitales et recevoir des formations dans le but d'améliorer le niveau d'efficacité des producteurs. Un volet très important jusqu'à présent occulté est le marketing. Le marketing autour du riz local est quasiment inexistant. Des modules de formation sur les aspects relatifs au marketing devraient être développés et enseignés aux différents acteurs de la filière ;
- **axe 7 : accès aux crédits et financements agricoles adaptés** : bien que le taux d'accès au financement des acteurs de riz soit encore relativement faible, l'objectif de la SNDR qui était de faciliter l'accès des riziculteurs aux structures de micro finances qui existent (BRS, CLCAM, CREP, etc.) à travers la mise en place des cautions de garantie peut être qualifié de relativement atteint du fait de la forte proportion des bénéficiaires de crédits auprès des IMF ;
- **axe 8 : accès au foncier** : le régime foncier de droit moderne, à travers la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, s'applique aux domaines public et privé de l'Etat et des collectivités territoriales, aux biens immobiliers des personnes privées, à l'organisation et au fonctionnement du régime foncier et domanial, et régit l'ensemble des terres rurales, périurbaines et urbaines et repose sur une procédure contradictoire de confirmation des droits fonciers qui débouche sur la délivrance d'un Certificat de propriété foncière. Les pratiques coutumières restent les plus largement appliquées. La loi portant régime foncier rural a institué le Plan Foncier Rural (PFR) comme principal outil de sécurisation des terres

en milieu rural. Malheureusement, très peu d'acteurs à la base ont connaissance de cette loi. Cette situation ne permet pas de résoudre les problèmes sérieux qui se posent aux producteurs agricoles (gestion de la fertilité des sols, adoption de nouvelles technologies recommandées), constituant de ce fait un handicap de taille à la promotion des investissements dans l'agriculture.

a) La production de riz au Bénin

Au Bénin, la production du riz est assurée par quatre bassins situés dans différentes zones agroécologiques (ZAE). Il s'agit de :

- **Bassin Rizicole n°1** situé dans la ZAE 1 dénommé Zone Extrême Nord couvrant trois (3) communes (Malanville, Karimama et Banikoara). C'est une zone à forte vocation de riziculture constituée de plaines inondables et bas-fonds et où existe la possibilité de double culture (contre saison en système irrigué). Il s'assimile au Pôle de Développement Agricole 1 avec 30.000 ha de vallée pour un rendement de 4 à 5 tonnes à l'hectare.
- **Bassin Rizicole n°2** situé la ZAE 4 dénommé Zone Ouest Atacora et couvrant dix (10) communes (Ouaké, Ouest-Djougou, Copargo, Tanguiéta, Matéri, Cobly, Boukombé, Djougou, Toucountouna et Kouandé). On y cultive le riz de montagne. Une seule culture hivernale est possible entre juin et octobre de chaque année. Il s'assimile au Pôle de Développement Agricole 2 avec 38.000 ha de bas-fonds.
- **Bassin Rizicole n°3** situé dans la ZAE 5 dénommé Zone Glazoué Dassa et couvrant onze (11) communes (Bassila, Sud-Tchaourou, Aplahoué, Kétou, Bantè, Glazoué, Ouèssè, Savalou, Dassa, Savè et Djidja). Dans ce bassin se pratiquent le riz de bas-fond et le riz pluvial strict. Il correspond aux Pôles de Développement Agricoles 4 et 5 avec un total de 33.000 ha de vallée et de 101.000 ha de bas-fonds.
- **Bassin Rizicole n°4** situé la ZAE 8 dénommé Zone de la région des fleuves Ouémé, Mono et Couffo couvrant seize (16) communes (Ouidah, Abomey-Calavi, Lokossa, Athiémè, Comè, Grand-Popo, Sèmè-Kpodji, Aguégoués, Adjohoun, Dangbo, Bopa, Lalo, Zè, Dogbo, Covè et d'Adja-Ouèrè). Il correspond au Pôle de Développement Agricole 7 avec 107.000 ha de vallée et 34.000 ha de bas-fond.

Conformément à la territorialisation des interventions décidée par le Gouvernement depuis 2016, le Bénin est subdivisé en sept (7) pôles de développement agricole qui sont administrés chacun par une Agence Territoriale de développement Agricole (ATDA). Ainsi le tableau suivant indique les communes rizicoles par pôle et les types de riziculture pratiqués.

Tableau 2 : Communes rizicoles par pôle et systèmes de riziculture

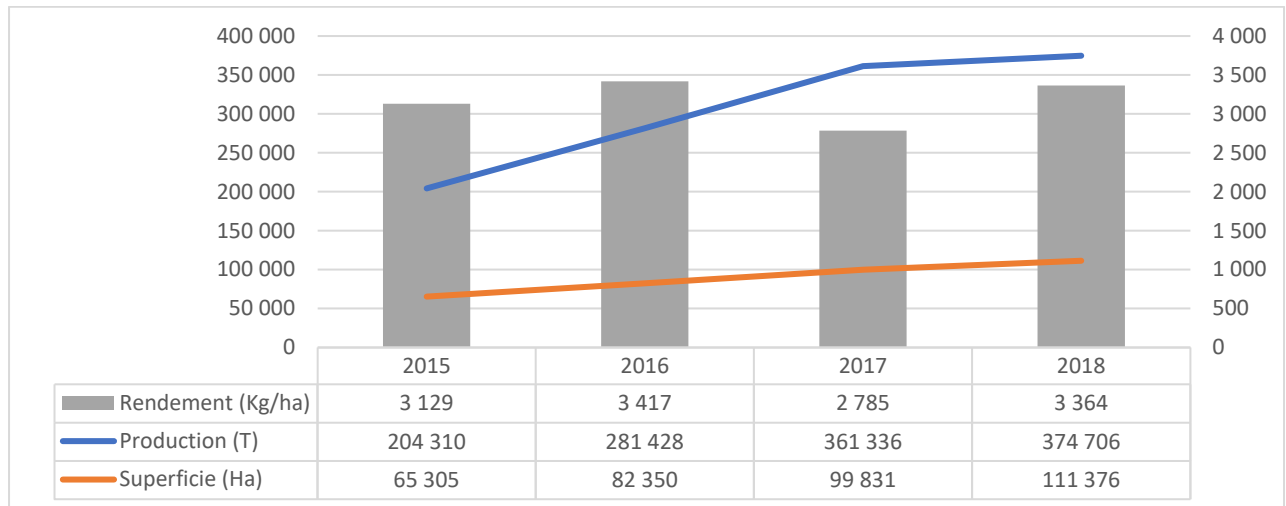
PÔLES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	COMMUNES RIZICOLES DU PÔLE	SYSTEME RIZICOLE
PDA 1 : Vallée du Niger	Malanville et Karimama	Irrigué avec double culture chaque année
PDA 2 : Alibori Sud -Borgou Nord- 2KP	Kandi, Banikoara, Gogounou, Kouandé et Sinendé	Riz pluvial de bas-fond avec irrigation d'appoint en période critique
PDA3 : Atacora Ouest	Tanguiéta, Matéri, Cobly, Boukombé, Toucountouna	Riz pluvial de bas-fond à intensifier avec les bonnes pratiques culturales
PDA 4 : Borgou Sud- Donga – Collines et Zou-Ouest	Tchaourou, Savalou, Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Djougou, Ouaké, Djidja	Riz pluvial de bas-fond avec irrigation d'appoint en périodes critiques
PDA 5 : Zou-Couffo	Covè, Zangnanado, Ouinhi, Zogbodomey, Dogbo, Lalo	Riz irrigué avec double culture chaque année
PDA 6 : Plateau	Kétou, Pobè, Sakété, Adja-Ouèrè et Ifangni,	Riz pluvial de bas-fond avec irrigation d'appoint en période critique
PDA 7 : Ouémé-Atlantique-Mono	Adjohoun, Bonou, Dangbo, Zè, d'Athiémè, Bopa, Grand-Popo et Houéyogbé	Riz irrigué avec double culture chaque année

Ces pôles produisent en moyenne 216 825 tonnes de riz classant ainsi le riz au deuxième rang des céréales après le maïs, avec une progression de production de 86% contre 31% pour le maïs de 2011 à 2016 (PSDSA 2017-2025).

Cette progression est plus liée à l'augmentation des surfaces qu'à celle des rendements. Les rendements annuels moyens de riz entre 2013 et 2017 se situent autour de 3,2 tonnes /ha. En 2018, une superficie de 99.831 ha a été emblavée avec un rendement de 3,62 tonnes/ha.

La production du riz a connu ces trois dernières années une augmentation passant de 281 428 tonnes en 2016 à 361 336 tonnes en 2017 puis à 374 706 tonnes en 2018 soit un accroissement de 25% (voir carte 2). Cette augmentation est surtout due à l'accroissement des emblavures qui sont passées de 65 305 ha à 111 376 ha pendant la même période (voir tableau ci-

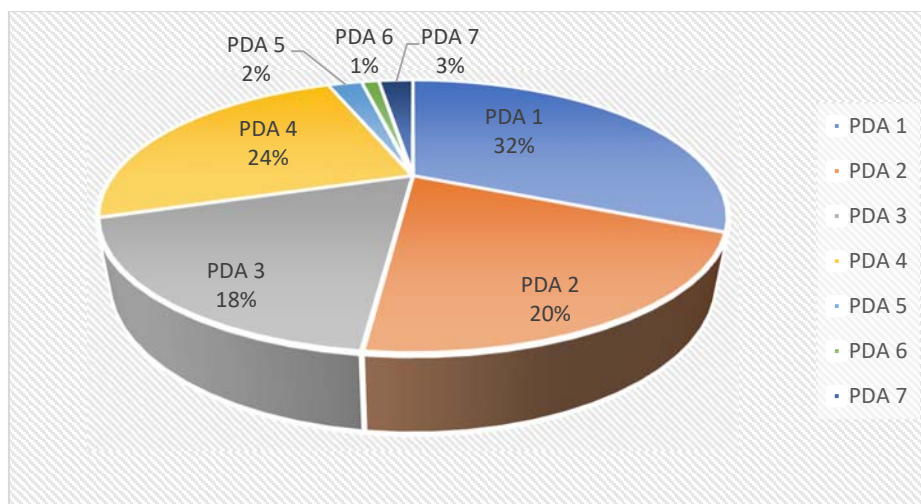
dessous). Le rendement atteint en 2018 est de 3364 kg/ha pour un objectif de 4 000 kg/ha (PNDF riz). Les rendements ont fluctué autour d'une moyenne de 3 174 kg/ha sur la période 2015-2020.



Graphe 1: Évolution du rendement et de production de riz

Source : DSA 2019

Cette production est répartie (voir graphe ci-dessous) majoritairement sur les pôles 1 (32%), 4 (24%), 2(20%) et 3(18%).



Graphe 2: Répartition de la production du riz par pôle

Source : DSA 2019

b) La consommation de riz au Bénin

Au Bénin, en termes de consommation de céréales, le riz occupe la deuxième place en termes de consommation après le maïs (CCR-B, 2012). Les projections de consommation de riz sont réalisées suivant trois hypothèses : (i) hypothèse faible soit une consommation moyenne annuelle de 25 Kg par habitant ; (ii) hypothèse moyenne soit une consommation moyenne annuelle de 30 kg par habitant ; (iii) hypothèse forte soit une consommation moyenne annuelle de 45 kg par habitant.

Il est prévu que le taux de couverture des besoins de consommation du riz passera de 56,3% en 2017 à 87,1% en 2021 (PNDF-riz 2018-2021). Cette amélioration renforcera la souveraineté alimentaire du pays pour cette denrée alimentaire qui a pris au fil des années une importance grandissante dans les habitudes alimentaires des populations, notamment celles des centres urbains. Elle améliorera la balance commerciale en diminuant les importantes sorties de devises servant à l'importation du riz retenu comme filière conventionnelle au PAG (PSDSA 2025).

2.2.1. Bilan vivrier en riz

Malgré l'accroissement significatif de la production rizicole, le solde alimentaire en riz local demeure négatif. En effet, bien que parfois positif dans certains départements comme l'Atacora, la Donga, les Collines et l'Alibori, le bilan vivrier national reste négatif dépassant encore plus de 260 000 tonnes en 2018. Les départements les plus déficitaires étant l'Atlantique suivi du Littoral et de l'Ouémé. Les bonnes performances enregistrées au niveau de l'Alibori, les Collines et l'Atacora sont dues notamment à l'existence de grands potentiels rizicoles dans ces départements, aux expériences capitalisées par les riziculteurs et à l'impact positif des actions des projets et programmes en cours d'exécution.

La production de riz paddy est de 374 706 tonnes en 2018 contre 206 943 tonnes en 2012 soit environ 243 559 tonnes de riz blanc en 2018 (65% de rendement de décorticage) qui est en deçà de la consommation nationale estimée à 511 302 tonnes. La présence du riz local dans les grands centres de consommation est marginale.

Des importations massives sont régulièrement engagées pour satisfaire essentiellement les besoins surtout du sud car le surplus du nord (grand bassin rizicole) ne descend pas toujours

dans le sud mais est régulièrement convoyé vers le Nigeria, le Niger et le Togo qui constituent de grands débouchés pour ces régions. Le riz est ainsi devenu un produit stratégique pour son importance croissante aussi bien pour la consommation nationale que pour les échanges avec certains pays voisins. Les importations répondent donc aux besoins de compléments internes et de réexportation vers le Nigeria essentiellement. Pour l'année 2018, les importations de riz s'évaluent à 1.694.156, 692 tonnes pour une valeur de 486 330 767 418 FCFA, soit environ 884 millions USD (INSAE, 2019). Ce qui traduit le besoin d'accroître la production nationale.

Malgré les appuis et initiatives divers dans le sous-secteur rizicole, les tendances actuelles confirment que des efforts restent à faire pour satisfaire la demande interne par la production locale. Vue la disponibilité en ressources hydroagricoles et la poursuite des initiatives en cours, la production nationale pourrait couvrir les demandes internes les années à venir.

En termes de positionnement sur le marché, le riz local produit n'a pas un circuit de distribution bien organisé. Une partie non négligeable est écoulée au niveau local par les producteurs eux-mêmes (autoconsommation et vente de proximité). Par contre, ce sont les grossistes et les détaillants qui assurent la vente sur les marchés urbains de consommation. Les principaux marchés sur lesquels on rencontre ce riz sont : Cotonou et Porto Novo au Sud-Bénin, Bohicon-Abomey dans le Centre Bénin, Djougou et Parakou, Natitingou et Malanville au Nord Bénin (Sohinto et Aïna, 2012).

Les quantités vendues sur les marchés varient en fonction de la saison et de l'évolution des prix. Globalement, l'offre est abondante pendant la période post-récolte (octobre) mais devient très limitée pendant la période de soudure (février). Les enquêtes confirment l'existence d'un système d'approvisionnement en riz semblable à celui des autres produits vivriers. Par exemple dans le sud du pays, ce sont les collectrices qui assurent l'achat du riz blanc auprès des transformateurs pour le revendre aux grossistes de Cotonou. Les grossistes sont chargés de le vendre soit aux consommateurs, soit aux détaillantes.

2.2.2. La typologie des acteurs

Trois critères peuvent aider à regrouper les acteurs de la filière riz au Bénin ; (i) la nature/type d'activité ; (ii) le niveau de structuration et (iii) le statut juridique.

- Selon la nature d'activités il y a les producteurs, les transformateurs, les commerçants, les fournisseurs d'intrants et ou d'équipements.
- Selon le niveau de structuration il y a les organisations au niveau village, communal, départemental ou national.
- Selon le statut juridique nous avons les coopératives, les SARL, les associations.

Les acteurs de la filière riz sont relativement organisés au Bénin. Les producteurs de riz sont structurés en un Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B) du niveau village jusqu'au niveau national avec des représentations au niveau communal et au niveau départemental.

En octobre 2015, les transformateurs ont mis en place le Conseil National des Transformateurs de Riz du Bénin (CNTR-B) et décembre 2016 fût créée l'Association Nationale des Commerçants de Riz Local du Bénin (ANCRL-B).

Ces trois familles d'acteurs (CCRB, CNTR-B, ANCRL-B) ont mis en place en septembre 2017 l'interprofession de la filière riz (IFRIZ-Bénin).

(i) Les Producteurs

Globalement, il existe deux catégories d'acteurs : les acteurs directs et les structures d'appui (Konon et al, 2014). Au nombre des acteurs directs, figurent en grande partie les producteurs et leurs organisations. Au sein de la filière riz, les producteurs sont les seuls acteurs organisés depuis le niveau village jusqu'au niveau national dans différents types de regroupements. Au niveau national, les producteurs sont représentés par le Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin. Cette organisation est la seule faîtière des organisations de producteurs de riz au Bénin. C'est une organisation professionnelle agricole qui vise l'amélioration des conditions de vie des producteurs de riz. Il regroupe l'ensemble des riziculteurs membres des groupements ayant adhéré aux unions communales constituant les unions régionales rizicoles.

Le nombre de riziculteurs est estimé à plus de 60 000 au Bénin dont 40 000 membres adhérents du CCRB (PNDF-Riz, 2017).

La politique foncière et la gestion des exploitations rizicoles caractérisées par l'individualisme ne favorisent pas la réalisation de grands aménagements hydro-agricoles comme ce fut le cas

de l'office du Niger. Des efforts devront être fait dans le sens de la sécurisation foncières en vue de la réalisation de grands aménagements à mettre en valeur par des entrepreneurs agricoles privés.

(ii) Les Transformateurs.

Il existe plusieurs unités de transformations qu'on peut regrouper en quatre catégories : (i) les unités industrielles qui sont au nombre de deux ; (ii) les mini rizeries dont les ESOP et la CAFROP) ; (iii) les moulins et (iv) les étuveuses.

Les transformateurs jouent d'importants rôles dans la filière riz. Ce sont eux qui mettent le riz sous forme consommable dans le circuit de commercialisation. On peut les regrouper en deux ou trois catégories : les femmes étuveuses, les promoteurs d'unités de transformation et les OP intervenant dans la transformation.

- Les femmes étuveuses sont pour la plupart des femmes des villages producteurs de riz. Elles se font aider dans leur tâche par des meuniers qui font le décorticage à façon (décorticage contre paiement des frais de prestation). Il s'agit en fait de collectrices-transformatrices. Elles font partie des groupements de femmes spécialisés dans l'étuvage, le décorticage et la mise en marché du riz étuvé. Elles sont présentes dans le centre et le nord du Bénin. Elles font la collecte du riz paddy auprès des producteurs pour constituer leurs stocks. Leurs activités s'étendent sur toute l'année ou dure plusieurs mois au moins. Il existe aussi dans ce groupe des opérateurs individuels qui se sont spécialisés dans cette activité bien rentable selon les analyses économiques. Ce groupe de transformateurs se situe à l'interface transformation – commercialisation. Il faut noter que pour la plupart des cas, l'activité est généralement individuelle au sein du groupement.
- Les promoteurs d'unités de transformation collectent le paddy par l'intermédiaire des groupements de producteurs et/ou des commerçants collecteurs. Ils disposent eux-mêmes de leur unité de transformation. On compte dans ce groupe quelques entreprises privées telles que : Projet Songhaï ; les quatre ESOP (Dangbo, Lalo, Bantè et Savè) ; les mini rizeries installées par le ProAgri ; FIOKAS Sarl ; SODERIZ ; CAFROP, Rizerie du CRR-MC ; l'unité de UNIRIZ, etc.

- *Particularité du modèle ESOP* : le système ESOP repose sur une alliance économique entre les producteurs et les entrepreneurs. Les ESOP sont juridiquement des SARL (Société à responsabilité limitée). Le modèle ESOP repose essentiellement sur des relations contractuelles entre les unités de production de riz blanc parfumée et les producteurs de riz. En effet, l'ESOP se charge de mettre à la disposition des producteurs les semences de qualités nécessaires au système de production et de commercialisation de leur label. Ces producteurs bénéficient de la part de l'ESOP en plus des intrants, des appuis techniques et organisationnels à travers des formations et le suivi-appui-conseil. D'abord bénéficiaires de l'ESOP, les OP sont progressivement intégrées à l'entreprise : l'objectif est qu'elles en soient copropriétaires au bout de 3 ans mais ne sont pas impliqués dans sa gestion. Le principe est de faciliter l'accès au marché. L'achat de riz paddy se fait suivant des conditions définies (prix, quantité, qualité, période de livraison, période de paiement) avant le semis. L'ESOP pose deux conditions aux producteurs : l'aménagement des bas-fonds pour augmenter la productivité et l'utilisation de bâches à la récolte pour améliorer la qualité en limitant la présence de cailloux. En contrepartie, elle leur offre une prime à la qualité en achetant le riz 10 à 15 % au-dessus du prix de marché. C'est actuellement le dispositif de collecte du paddy, de transformation et de mise en marché du riz le mieux organisé et qui mérite d'être répliqué dans les autres zones de production rizicole.

En dehors de ces principaux acteurs de la transformation, on note aussi des producteurs ou organisations de producteurs qui s'investissent dans la transformation. Si les organisations de producteurs possèdent leur propre décortiqueuse, les producteurs individuels font le décortilage à façon. Ces acteurs mettent en partie le riz transformé sur le marché. C'est le cas des périmètres rizicoles de Dévé, Koussin- Lélé, Malanville, Zè, Zogbodomey (Domè), Adja-Ouèrè et autres bas-fonds.

Par ailleurs, il est aussi important de signaler l'expérience de deux organisations de producteurs de riz (les OP de Tchetti et de Kpataba) qui a commencé en 2010 dans les Collines. En effet, avec l'accompagnement de VECO WA, ces deux organisations ont produit et transformé du riz en partenariat commercial avec le distributeur belge « Colruyt. » De part cette initiative, ces groupements ont exportés 48 tonnes de riz estampillés « Fair Trade. » mais réemballé sous la marque déposée « SHIWA » avec le label FLO et vendu dans des super

marchés du groupe « Colruyt » en Belgique. Cette initiative a stimulé la qualité de la production et de la transformation locale du riz et révèle qu'il existe de bonnes chances d'améliorer les ventes sur les marchés locaux du Bénin.

(iii) Les commerçants

Il en existe six grandes catégories : (i) les importateurs ; (ii) les grossistes ; (iii) les semi grossistes ; (iv) les collecteurs qui assurent aussi en général le transport vers les centres de vente de riz décortiqué ; (v) les collecteurs-transformateurs et (vi) les détaillants.

(iv) Les Fournisseurs d'intrants et ou d'équipements

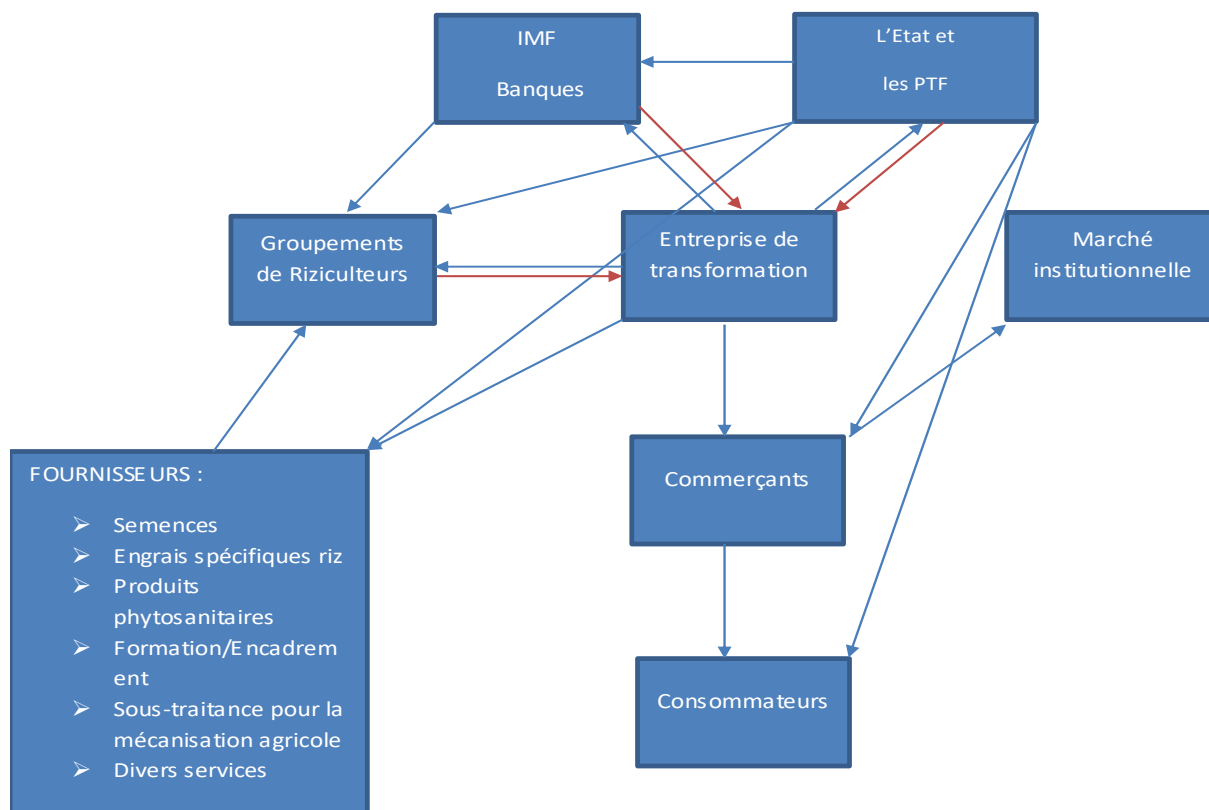
Ils sont composés des semenciers, des Importateurs et Distributeurs d'Intrants (IDI), des prestataires de service de mécanisation et les équipementiers.

Après le désengagement de l'Etat dans les années 1991, le secteur privé assure les importations et la distribution des intrants. La fourniture des intrants notamment des engrais et herbicides spécifiques est assurée par la Société de Développement du Coton (SODECO). Par ailleurs, il faut signaler que les producteurs s'approvisionnent dans le marché informel.

Le Bénin dispose d'une usine de mélange et d'ensachage d'engrais minéraux qui, bien que construite en 1985, n'avait pas fonctionné avant son rachat par HYDROCHEM. Sa capacité est de 100.000 tonnes. Mais les prix proposés par l'usine n'étant souvent pas compétitifs par rapport aux produits d'importation, l'usine a dû fermer ses portes.

Le Bénin ne dispose pas encore d'engrais spécifiques riz.

Les relations entre ces différents acteurs de la filière (incluant les PTF) peuvent être représentées comme suit :



Source : PPDF Riz (2018-2021)

2.2.3. Les structures d'appui à la filière riz

Diverses structures appuient la filière riz au Bénin. Il s'agit notamment :

- les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) : divers partenaires appuient la filière riz. Il s'agit entre autres des coopérations chinoise, allemande, belge, japonaise, française, de la Banque Mondiale, du FIDA, la FAO, la BAD. Ceci à travers plusieurs projets et programmes ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) : il s'agit de notamment de Sasakawa Global 2000 et de Songhaï ;
- les Opérateurs privés ;
- les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) qui à travers les faitières appuient leurs membres ;
- les structures étatiques : après la liquidation des CARDER en 2016, les structures étatiques intervenant dans la filière sont entre autres les Agences Territoriales de

Développement Agricole (ATDA) et les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP).

Les ATDA sont en charge de la promotion de la filière tandis que les DDAEP s'occupent des fonctions régaliennes de contrôle, de suivi et de coordination du secteur agricole. Plusieurs autres directions (techniques, centrales, office sous tutelle) interviennent dans la filière riz :

- **Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)** : Il intervient surtout à travers les équipes de Recherche-Développement et le Programme Recherche Rizicole (PRR) basé à Cana dans le Zou. A travers ces structures, des essais de fumure et des essais variétaux sont effectués. Il est à noter que l'INRAB intervient aussi à travers le Programme de Technologie Agricole et Alimentaire (PTAA) pour les tests sur les équipements de transformation et particulièrement dans le domaine de l'étuvage de riz.
- **Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA)** : L'Agence Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) a pour rôle principal d'assurer la sécurité sanitaire des produits au niveau de tous les maillons de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, consommation ou "de la fourche à la fourchette"), en conformité avec les exigences internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments et de préservation des végétaux. Elle a aussi un rôle de veille, d'alerte et un devoir d'information et de garantie de transparence en matière de sécurité sanitaire des aliments. Le bras opération de l'agence est le Laboratoire Central de sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA).
- **Direction de la Production Végétale (DPV)** : La Direction de la Production Végétale (DPV) est responsable de garantir la diversité et la qualité de la production végétale. Elle appuie les riziculteurs par la mise en place de filet de capture des oiseaux granivores et dans le cadre de la lutte contre la pyriculariose. Elle est chargée, en relation avec les DDAEP, de la conduite du processus de certification des semences de riz.
- **Direction du Génie Rural (DGR)** : La Direction du Génie Rural (DGR) est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines de l'aménagement et de l'équipement rural et d'en assurer la gestion rationnelle et durable
- **Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et de à l'Entrepreneuriat Agricole (DLROPEA)** : Elle est chargée de définir la politique de l'Etat en

matière de promotion des sociétés coopératives, des groupements économiques d'initiatives communales, des organisations professionnelles agricoles et autres institutions rurales, de l'appui à l'entrepreneuriat agricole, aux activités des jeunes ruraux, des femmes rurales et de veiller à son application.

- **Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA)** : Elle a pour mission de prévenir les déséquilibres alimentaires et promouvoir un mode alimentaire sain et adapté. Elle a sous sa tutelle le Centre Horticole et Nutritionnel de Ouando qui utilise le riz dans la fabrication de farines infantiles notamment la farine dénommée RIMALAIT.

Il faut par ailleurs signaler les actions (surveillance alimentaire, etc.) de la Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire (CT/SAGSA) créée en remplacement de l'Ex Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA).

- **Direction de la Qualité des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale (DQIFE)** : Elle a pour mission de garantir la qualité de la production agricole et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations notamment par le biais de la législation rurale.

2.2.4. Les préférences des consommateurs et projections de la demande

Au Bénin, les habitudes alimentaires des populations ont évolué et le riz, qui autrefois était considéré comme un repas de fête, est aujourd'hui consommé au quotidien tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Du coup, les besoins en consommation du riz autrefois de 30 kg/habitant/an est estimé à 45 kg/habitant/an (hypothèse forte).

Les préférences de consommation de riz au Bénin sont assez diversifiées. On note (i) le riz bouilli accompagné de sauce ou de friture ; (ii) le riz au gras avec ou sans légume ; (iii) le riz bouilli avec niébé communément appelé Atassi et friture ; (iv) le pain de riz (Ablo) ; (v) le riz soufflé consommé en amuse-bouche et la farine pour bébé.

Selon une étude réalisée par le CCRB en 2014, les critères d'approvisionnement les plus importants sont le prix et le goût ; viennent ensuite le gonflement et la facilité de cuisson.

Encadré 1 : *Le consommateur béninois préfère le riz importé pour les raisons suivantes : absence de corps étrangers, présence d'arôme, blancheur, taux de brisure faible, cohésion des grains après cuisson.*

2.2.5. Etat des lieux sur la qualité du riz

Les critères de choix du type de riz à consommer sont entre autres :

- le goût du riz : le riz doit avoir un très bon goût à la consommation ;
- la capacité de gonflement ;
- la facilité de cuisson ;
- l'absence de corps étrangers.

Des études menées par le CCRB en 2007, il ressort que la teneur en eau du riz local est en moyenne de 11,3% contre 12,7% pour le riz importé. En conséquence, le riz local peut se conserver convenablement sans risque de se détériorer par le développement de moisissures, de mycotoxines et d'attaque par les charançons, à condition qu'ils soient emballés dans des emballages étanches (polyéthylène par exemple).

La variété IR 841 est celle qui répond aussi bien aux exigences du marché qu'à la préférence des producteurs. En absence d'études récentes sur les autres aspects de la qualité du riz produit au Bénin, il est à constater que la mauvaise maîtrise des opérations de post-récolte (battage, vannage, séchage, décorticage) et le mélange variétal affectent la qualité de ce riz par la présence de corps étrangers avec un taux de brisure élevé. Mais ces dernières années on note une nette amélioration avec des marques comme : "DELICE", " riz Saveur des savanes", "RIVALOP", "Riz NATI", "Saveurs des Collines ", "IBILE", " Riz-MATEKPO", "RIZNO" etc.

2.2.6. Structure du marché et de l'environnement des affaires

a) Structure du marché

On note une structuration progressive du marché du riz au Bénin. Différents acteurs sont impliqués dans la commercialisation du riz au Bénin (riz local, riz importé) et peuvent être regroupés en cinq catégories comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Les acteurs impliqués dans la commercialisation du paddy

Acteurs	Rôles
Producteurs de paddy et leurs organisations	Ils produisent le riz dit paddy et le commercialisent par différents canaux. Certains producteurs commercialisent leur paddy individuellement alors que d'autres le commercialisent en groupes dans le cadre de contrats ou d'accords avec les promoteurs d'unités de transformation.
Promoteurs privés d'unités de transformation (ESOP, CAFROP, etc.) et les collectrices-étuveuses	Les ESOP achètent généralement le paddy auprès des producteurs dans le cadre de contrats d'achat bien définis. Par contre pour d'autres promoteurs privés et les femmes étuveuses, il n'y a pas de contrats formels liant les deux parties. La loi de l'offre et de la demande est plus prépondérante.
Commerçants privés de paddy ou collecteurs primaires	Des commerçants privés interviennent dans la commercialisation du paddy. Selon le LARES (2011), la collecte et la revente du paddy représentent un marché résiduel et il n'est pas courant de rencontrer des commerçants exerçant l'activité spécifique d'achat et de revente du paddy.
ATDA, ONG, Projets et programmes	Ces institutions accompagnent généralement les producteurs dans la recherche de débouchés

Source : DPP/MAEP, 2019

Les CVA riz blanc et riz étuvé sont analysées et permettent d'estimer le potentiel d'exportation du riz béninois. La promotion de la CVA du riz blanc constitue la principale priorité en raison de l'importance de la demande urbaine de ce type de riz et de la forte concurrence du riz blanchi importé. La CVA du riz étuvé dont la production est estimée à 20% de la production nationale du paddy et dont la consommation est largement concentrée dans le nord et le centre du pays (département des collines) permet d'accroître les revenus des acteurs locaux. Le potentiel d'exportation du riz étuvé est également élevé, en raison de l'importance de la consommation de ce type de riz sur le marché régional notamment celui du Nigeria.

b) Environnement des affaires

Une augmentation du tarif appliqué au riz importé permet à la production locale de devenir plus compétitive. Cependant, les perspectives de mise en œuvre d'une augmentation du TEC au-delà de 20% dans l'environnement sous-régional actuel sont assez difficiles (Abiassi, 2006). Il faudra mener des actions pour la création d'une 5^{ème} bande tarifaire au sein du TEC de la

CEDEAO avec un taux d'imposition de 50% et classer le riz dans cette catégorie tarifaire. A long terme, le Bénin devra assurer son autosuffisance alimentaire en riz.

Les résultats des travaux de Abiassi (2006) rapportent qu'à court terme le volume des importations de riz traduisent une baisse croissante au fur et à mesure que le niveau du tarif est de plus en plus élevé. En effet, les importations baissent de 6,8% à 33,9% lorsque le tarif augmente de 10 à 50 points de pourcentage en passant par une baisse de 13,5%, 20,3% et 27,1% respectivement pour des accroissements de tarif de 20, 30 et 40 points de pourcentage. D'une manière générale, les trois principaux facteurs suivants sont à la base de la réexportation de produits tels que le riz en direction du Nigeria :

- ✓ les divergences dans les politiques commerciales (surtout tarifaires) entre le Nigeria et le Bénin ;
- ✓ les volumes importés directement au Nigeria sont parfois insuffisants pour faire face à la demande nationale ;
- ✓ les limitations d'offre de devises, notamment de dollars, peuvent inciter les commerçants à acheter au Bénin en ayant recours au marché parallèle des changes.

Ainsi, la réexportation du riz en direction du Nigeria est la conséquence principale de la divergence des politiques commerciales adoptées dans les deux pays frontaliers. La mise en œuvre de politiques douanières différenciées crée ainsi des opportunités d'arbitrage pour les commerçants au Nigeria.

Il est nécessaire de mettre en place un plan d'action en deux (2) étapes :

- ✓ à court terme, augmenter les taxes sur le riz importé au moins à 20% et jouer sur les éléments de tarification additionnelle non inclus dans le TEC de l'UEMOA ;
- ✓ à moyen terme, mener des actions pour la création d'une 5^{ème} bande tarifaire au sein du TEC de la CEDEAO avec un taux d'imposition de 50% et classer le riz dans cette catégorie tarifaire ;

Le Bénin a le potentiel d'être auto-suffisant en matière de riz et de devenir un exportateur dans la sous-région. Actuellement le soutien au secteur rizicole béninois mérite d'être dynamisé.

2.2.7. Les dimensions genre et environnement dans les activités de production, de transformation et de commercialisation du riz

a) Aspect genre

La filière riz connaît une forte implication des hommes et des femmes ainsi que des jeunes. A défaut de statistiques fiables, la présence des femmes dans la filière riz est très prononcée. Elles sont aussi bien actives dans la production, la transformation que la commercialisation. Dans les régions du centre et du nord, les femmes jouent un important rôle dans l'étuvage, la transformation et la commercialisation du riz. Au sud, elles interviennent dans le tri du riz usiné dans les mini rizeries. Au niveau du maillon commercialisation, elles sont majoritaires aussi bien dans la collecte et la vente du paddy que dans la commercialisation du produit fini. Une visite dans les différents marchés des zones de production du riz démontre clairement la dominance des femmes dans ce maillon. L'activité rizicole est donc une activité où les femmes sont assez présentes au niveau des différents maillons. Il est important de souligner qu'au niveau du maillon production, les femmes bénéficient souvent des parcelles à faible fertilité.

b) Aspect environnemental

Les questions environnementales ont une grande importance dans la filière riz. Ces questions se posent dans les maillons production et transformation. Au niveau de la transformation, il s'agit de la gestion des balles vides de riz. Ces balles vides envahissent généralement les rizeries. Elles sont pour la plupart du temps brûlées. Plusieurs utilisations ont été proposées telles que les briquettes mais très peu sont véritablement mises en pratique.

Dans le maillon production, les questions environnementales se posent à deux niveaux : d'une part les effets ou impacts des aménagements de bas-fonds et d'autres part l'utilisation des intrants chimiques. La réalisation des aménagements conduit souvent à des déboisements de la zone à aménager et quelquefois à modifier le lit naturel de l'eau. Pour limiter les risques liés à ces aménagements, des études d'impact environnementales et sociales sont exigées par la législation béninoise. La promotion des mesures de Gestion Durables des Terres (GDT) retenue dans le PSDSA permet de limiter les risques liés à l'utilisation des intrants chimiques.

3. OPPORTUNITES ET DEFIS FACE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL

3.1 Opportunités et défis liés à l'amélioration du système de production face au changement climatique et la croissance démographique

3.1.1 *Opportunités pour le développement du secteur rizicole*

Les conditions édaphiques et climatiques du pays favorisent largement la culture du riz. L'altitude moyenne du pays est d'environ 200 m. Cette faible dénivellation topographique offre la possibilité de pratiquer la culture du riz sur presque toute l'étendue du territoire.

Le Bénin dispose de quatre types de sols propices à la culture du riz. Le réseau hydrographique dense du Bénin fait qu'il dispose des sols hydromorphes qui permettent la culture du riz même en contre saison (DGR, 2012). Ces types de sols sont répartis dans les quatre zones agroécologiques favorables à la riziculture.

Les hauteurs d'eau de pluies varient de 800 à 1350 mm suivant l'année avec des températures variant entre 16°C et 40°C à l'ombre en saison sèche. Les eaux de surface sont abondantes (fleuves, rivières et lagunes, lacs) et estimées à 130 milliards de m³ contre 1,87 milliards de m³ d'eau souterraines. Ce potentiel couvre 375 000 ha de terres irrigables dont 170 000 ha de vallées et 205 000 ha de bas-fonds et plaines inondables (INRAB, 2006).

La population béninoise est estimée à 11 362 269 habitants (RGPH4-INSAE,2016) dont 46,7% ont moins de 15 ans. Cette population jeune est ouverte aux innovations et est susceptible d'être mobilisée dans la riziculture moderne mais aussi comme un marché intérieur potentiel. Il est à noter par ailleurs que des formations sur les techniques de production du riz existent à travers les lycées agricoles, les universités et instituts, les centres agricoles comme le centre Songhaï et autres. Les Centres de Services Agricoles et de Formation (CSAF) en cours de création viendront renforcer ce potentiel.

3.1.2 *Défis du développement du secteur rizicole national*

Au vu des contraintes identifiées qui entravent le développement de la filière riz, les défis majeurs pour l'essor de la filière et les activités proposées pour les relever sont présentés comme suit :

a) *Défis liés à la production et à l'écologie et activités proposées*

Les différents défis liés à la production du riz et à l'écologie peuvent se résumer comme suit :

- ☞ la réduction de l'érosion éolienne et pluviale afin de faire face aux pertes en sol et en matières organiques superficielles ;
- ☞ la réduction des inondations et poches de sécheresses récurrentes par la mise en place de bassin tampon et d'infrastructures de protection contre les crues, et par ailleurs, des mesures de stockage d'eau (retenue ou autres) et d'adoption de techniques appropriées pour une mobilisation efficiente des ressources en eau pendant les poches de sécheresses ;
- ☞ la réduction de la perte de la fertilité des sols dans presque toutes les zones rizicultivables du pays. La promotion des méthodes de gestion de la fertilité comme la GIFS et la GDT seront prévues ;
- ☞ l'amélioration des mesures de résilience des acteurs face à la perte due aux actions des oiseaux granivores ;
- ☞ la réduction de l'auto-ensemencement. Des actions de sensibilisations fortes seront suivies de mesures d'accompagnement tels que la mise en place de champs-écoles-paysans (CEP), de parcelles de démonstrations, de formation et appui à des producteurs semenciers locaux ;
- ☞ le faible niveau technique des producteurs. L'amélioration de la maîtrise de l'itinéraire technique du riz sera assurée par des actions d'appui-conseil pour la vulgarisation des bonnes pratiques rizicoles ;
- ☞ la sécurisation des investissements agricoles en particulier dans les zones irriguées ;
- ☞ l'augmentation de l'accès aux équipements agricoles pour l'irrigation ;
- ☞ l'amélioration de l'accès et de la disponibilité des intrants spécifiques riz (engrais spécifiques et produits phytosanitaires) ;
- ☞ l'accroissement de l'accès aux semences améliorées de riz ;
- ☞ l'amélioration de l'accès de la mécanisation adaptée à la riziculture ;
- ☞ Le contrôle de l'utilisation disproportionnée d'herbicides chimiques aux conséquences néfastes sur la faune, la flore et la santé humaine ;

b) *Défis liés aux infrastructures et actions proposées*

Les différents défis liés aux infrastructures peuvent se résumer comme suit :

- ☞ l'augmentation de l'installation d'un réseau d'irrigation efficiente qui minimise le coût de l'eau ;
- ☞ l'amélioration du captage et du transport de l'eau pour l'irrigation ;
- ☞ la promotion des aménagements à maîtrise partielle ou totale d'eau ;
- ☞ le renforcement des infrastructures de désenclavement des périmètres aménagés et des zones de production.

c) *Défis liés au Régime foncier au Bénin*

Les différents enjeux liés à l'aspect foncier concernent l'insuffisance de cadre documentaire et d'outils de gestion foncière. Les défis et actions peuvent se résumer comme suit :

- ☞ élaboration et mise en application de schéma directeur d'aménagement du territoire pour toutes les communes du Bénin pour préserver les zones de production rizicole ;
- ☞ la réalisation du cadastre national ;
- ☞ l'amélioration de l'usage des outils de formalisation foncière ;
- ☞ l'identification, la préservation et la sécurité des espaces agricoles et pastoraux dans les bassins rizicoles.

Il faut signaler que la question foncière est transversale et concerne toutes les filières agricoles.

d) *Défis liés à l'utilisation et à la gestion des ressources en eau et activités proposées*

Le plus important changement dans ce domaine est l'adoption par le Gouvernement en août 2009, du Code de l'Eau basé sur une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) selon une approche bassin hydrographique. Les aménagements sont astreints aux normes GIRE.

Les principaux défis y afférents sont :

- ☞ l'implication du secteur privé dans les aménagements hydroagricoles ;
- ☞ la connaissance du potentiel et élaboration de schéma directeur pour les vallées qui n'en disposent pas encore (Mono-Couffo, Pendjari) ;

- ☞ la réalisation des aménagements structurants, adaptées aux Changements Climatiques et en soutien au développement de la riziculture ;
- ☞ l'introduction des TIC dans la gestion de l'eau dans les périmètres rizicoles.

3.2 Opportunités et Défis liés à la compétitivité de la filière

3.2.1 Opportunités liées à la compétitivité de la filière

Des progrès louables sont réalisés au niveau de certains transformateurs pour produire de riz de qualité bien présentés et appréciés par les consommateurs. De plus la remise en exploitation prochaine des unités industrielles de Malaville et de Glazoué (d'une capacité de 300 tonnes jour) par la SOBETRI constitue une opportunité au développement de la filière. Cette société envisage d'installer des équipements ultramodernes en vue d'améliorer la qualité du riz.

Les principaux marchés de commercialisation du riz au Bénin sont les marchés locaux, nationaux (riz blanc) et régionaux informels tels que le Niger, le Togo et le Nigeria (riz paddy). Des efforts de labellisation et d'étiquetage sont en cours et certains labels existent déjà sur le marché. Le riz est vendu aussi bien en vrac qu'en conditionnement de 1 ; 5 ; 10 et 25kg.

Des débuts de contractualisation sont déjà observés au niveau des familles d'acteurs (cas du model ESOP) dans le cadre de la promotion des Chaines de valeurs riz.

3.2.2 Défis liés à la compétitivité de la filière

a) Défis liés à la transformation et à la qualité du riz local et actions proposées

Face aux difficultés liées à la transformation du riz, au nombre desquelles : le mélange de variétés et le faible accès aux équipements de qualité pour les activités post-récolte (battage, séchage, étuvage, décorticage), les défis majeurs sont donc d'arriver à :

- l'amélioration de la qualité des équipements de transformation de riz paddy ;
- la maîtrise de la technique d'utilisation des équipements de transformations ;
- l'amélioration de l'accès aux unités de transformation adaptées ainsi qu'aux pièces de rechange.

b) Défis liés au marketing et à la commercialisation et actions proposées

La commercialisation collective est peu développée, la recherche de marché n'étant pas suffisamment prise en compte. Des efforts sont faits dans le sens de la bonne présentation des produits finis issus de la transformation du riz local. Pour une bonne commercialisation du riz local, les défis suivants doivent être relevés :

- l'actualisation et la vulgarisation des normes élaborées par ABeNOR ;
- le renforcement de capacité des unités de transformation sur les normes ;
- la Communication autour des avantages et les qualités du riz local ;
- le renforcement du dispositif de contrôle des normes ;
- la labélisation du riz local dans le sens de la valorisation de sa qualité et de sa présentation ;
- la promotion des ventes institutionnelles du riz local (inscription des marques de riz local dans le répertoire des prix de l'administration, facilitation des procédures, etc.).

c) Défis liés au prix et activités proposées

L'analyse des coûts totaux de transformation du riz étuvé révèle :

- une amélioration d'environ 15% du rendement moyen à la transformation qui s'explique en partie par la modernisation des équipements de décortilage et le respect par les producteurs du riz des conditions de séchage du riz avant son décortilage ;
- un prix (moyen) de vente du riz paddy de 150 FCFA par kilogramme et celui du riz décortiqué variant entre 550 FCFA et 640 FCFA avec un coût au décortilage de 15 FCFA par kilogramme.

Au Bénin, le riz local est commercialisé sous deux formes à savoir le paddy et le riz décortiqué (riz blanc et riz étuvé). Bien que les deux formes de commercialisation existent dans toutes les régions du pays, il y a néanmoins une forme de spécialisation des acteurs.

Pour le riz local, le circuit le plus long est celui qui part du producteur au consommateur par l'intermédiaire des transformateurs, des collecteurs-transformateurs, des grossistes-transformateurs, des grossistes-commerçants et des détaillants.

Au total, on peut retenir qu'au niveau des grossistes, toute région confondue au Bénin, les défis à relever sont :

- la lutte contre l'exportation frauduleuse du riz paddy local ;
- la réduction des comptes d'exploitation liés à la production et à la transformation ;
- la réduction des intermédiaires au niveau du circuit de commercialisation.

d) Défis liés à la qualité de la production et activités proposées

Les différentes expériences de commercialisation montrent qu'aujourd'hui, ce sont seulement des producteurs individuels qui valorisent les efforts de qualité, en se positionnant sur des marchés de proximité, avec une relation de confiance producteur-consommateur (modèle ESOP). La question est donc de savoir si ce modèle peut être étendu à des volumes plus importants ou si la valorisation de la qualité ne peut s'exprimer que sur des marchés de niche.

Les consommateurs considèrent que le riz local comporte beaucoup d'impuretés, un taux de brisures élevé, se vend à un prix élevé et n'est pas disponible partout. Ces raisons expliquent leur préférence au riz importé, pour lequel ils sont sensibles aux qualités suivantes : avant tout la propreté et le taux de brisures, le niveau de disponibilité du riz local, l'arôme ou le parfum, le mode de présentation et d'emballage, le comportement à la cuisson (caractère non collant et gonflant du riz).

Ainsi, les défis liés à la qualité sont :

- homogénéité des semences utilisées ;
- adoption de variété de riz répondant à la demande du marché local et régional ;
- respect de l'itinéraire technique et des normes (formule d'engrais, Cahier de charges de producteur, etc.) ;
- utilisation de matériels de post-récolte performants tels que des unités combinées modernes avec vanneuse, séchoir, épierreuse, trieuse, etc.

3.3 Opportunités et défis liés au renforcement de capacité des acteurs

3.3.1 Opportunité liée aux capacités humaines, matérielles et institutionnelles

Diverses institutions interviennent dans le secteur rizicole à savoir l'Etat (ATDA, DDAEP etc.), les Organisations professionnelles agricoles (IFRIZ-BENIN, PNOPPA etc.), les organisations de la société civile (PASCiB, etc.), les collectivités territoriales décentralisées (communes), les Services Financiers Décentralisés (SFD) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Toutes ses structures disposent d'un personnel et d'un minimum de matériels qui accompagne la promotion de la filière riz à différents.

L'existence de cadres de concertation entre les acteurs au niveau communal (CCoS) et départemental (CDÉS) constitue un atout pour la filière.

Au niveau des collectivités locales, les compétences à elles transférées par la loi 97-029 du 15 janvier 1999 sur la décentralisation constituent un atout important, notamment en ce qui concerne la gestion de l'espace. Dans ce domaine, les communes complètent les efforts du pouvoir central en vue de la sécurisation et de l'aménagement des terres agricoles.

3.3.2 Défis liés aux capacités humaines, matérielles et institutionnelles et activités proposées

Au regard des contraintes notées dans la mise en œuvre de la SNDR1 malgré les potentialités sus-mentionnées, il se dégage un certain nombre de défis à relever :

- l'amélioration de la gouvernance au sein de l'interprofession de la filière riz ;
- le Renforcement des capacités des ressources humaines en quantité et en qualité au niveau des structures étatiques ;
- l'implication des jeunes et des femmes dans l'activité agricole ;
- la promotion et la vulgarisation des innovations et des bonnes pratiques rizicoles résilientes.

4. STRATEGIE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE 2

4.1. Vision de la SNDR 2

4.1.1. Vision

Au plan national, le Programme d'action du Gouvernement (PAG 2016-2021) fait du secteur agricole le levier de développement économique, de création de richesses et d'emplois en son Pilier 2 (Engager la transformation structurelle de l'économie béninoise), axe 4 « Amélioration de la croissance économique »).

Au niveau sectoriel, la vision du PSDSA 2025 est : « Un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses et d'emplois, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays ». L'objectif global découlant de la vision du PSDSA est « d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ».

La SNDR 2 est en cohérence avec la vision du Gouvernement (PAG 2016-2021), avec le Plan National de Développement (PND, 2018-2025) ainsi qu'avec le PSDSA et les engagement pris en septembre 2015 à New-York par le Bénin pour mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Ainsi, la vision de la SNDR 2 s'énonce comme suit : « **A l'horizon 2025, la production locale du riz couvre largement les besoins de consommation de la population béninoise et est compétitive sur les marchés national et régional** ».

4.1.2. Objectifs global et spécifiques de la SNDR 2

L'objectif global de la SNDR 2 est **“d'améliorer les performances des Chaines de valeur riz pour les rendre capables de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement économique et social du Bénin”**.

La réalisation de cet objectif se fera à travers l'augmentation de la production rizicole du Bénin de 374 706 tonnes de riz paddy en 2018 à 1 000 000 tonnes de paddy en 2022 puis à 1 331 000 tonnes de paddy en 2025 (équivalent à environ 865 150 tonnes de riz blanc).

De façon spécifique, il s'agira de :

- **OS1** : Améliorer la productivité et la production durables du riz par Pôle de Développement Agricole.
- **OS 2** : Assurer la compétitivité et l'accès du riz local aux marchés nationaux et régionaux,
- **OS 3** : Renforcer le cadre organisationnel, institutionnel et juridique de la filière riz.

4.2. DOMAINES PRIORITAIRES, PRINCIPES STRATEGIQUES ET APPROCHES

4.2.1. Domaines prioritaires

La SNDR de deuxième génération est défini comme étant le **cadre de planification et de coordination stratégique** pour le développement de la filière riz. Il prend en compte les acquis et les besoins à couvrir sur la période (2019 - 2025). La SNDR 2 intègre les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre du PNDF Riz (2018-2021) et du programme d'urgence d'accroissement de la production (2020-2022). La SNDR 2 est structurée en six (06) domaines prioritaires pour seize (16) actions phares :

Tableau 4 : Domaines et actions phares

Domaines prioritaires	Actions phares
Disponibilité des Semences de qualités et autres intrants spécifiques riz	Production et mise en place de semences de pré-base base et certifiées
	Facilitation de l'accès aux intrants (engrais et produits phytosanitaires)
Maitrise de l'eau pour la production rizicole	Réhabilitation de périmètre rizicole
	Aménagements en maitrise totale et partielle d'eau de nouveaux périmètres
	Sécurisation foncière dans les bassins rizicoles
Accès aux équipements agricoles modernes	Facilitation de l'accès aux équipements de productions et post production (récolte et post-récolte)
	Renforcement des capacités des acteurs sur la maintenance et la gestion des infrastructures et équipements agricoles

Domaines prioritaires	Actions phares
Commercialisation et promotion du label béninois	Promotion des clusters riz et mise à l'échelle du modèle ESOP
	Développement de système d'informations sur le riz
	Désenclavement des périmètres rizicoles
	Normes et Labellisation du riz local
Conseil agricole et Gouvernance de la filière	Renforcement du dispositif d'encadrement
	Vulgarisation des innovations résilientes aux changements climatiques et aux GDT
	Amélioration du cadre institutionnel de la filière (gouvernance et textes réglementaires)
Accès au financement rizicole adapté et promotion de l'emploi des jeunes et des femmes	Facilitation de l'accès des jeunes et des femmes aux facteurs de production
	Facilitation au financement innovant des acteurs de la filière riz

Source : DPP/MAEP, 2019

4.2.2. Principes stratégiques

Pour une mise en œuvre correcte de la stratégie, des principes suivants sont à retenir :

- différencier deux approches dans le cadre de la promotion de la filière dont l'une orientée vers l'autosubsistance et l'autre vers le marché ;
- privilégier l'intervention/inclusion du secteur privé dans une recherche de la rentabilité ;
- adopter un phasage stratégique des interventions : atteindre l'autosuffisance nationale en riz et parallèlement conserver les marchés potentiels identifiés : une première phase couvrira la période 2019-2022, une seconde phase pour la période 2023-2025 et la dernière phase qui ira de 2026 à 2030 (fin de la CARD II) ;
- responsabilisation des différentes catégories d'acteurs au niveau de tous les maillons de la CVA Riz (IFRIZ, etc.) ;
- prise en compte du genre et de l'environnement (ciblage femmes, jeunes, pauvres) comme aspect transversal à tous les maillons de la CVA Riz.

4.2.3. Approches

La mise en œuvre de la SNDR 2 se fera suivant :

- une approche participative et inclusive de tous les acteurs qui intègre les principes de redevabilité et une forte responsabilisation de ces acteurs ;
- l'approche de territorialisation des interventions conformément aux réformes entreprises par le Gouvernement : le développement des actions opérationnelles sera essentiellement basé sur les sept (7) Agences Territoriales de Développement Agricoles (ATDA) ;
- l'approche Partenariat Public-Privé (PPP) avec le secteur privé.

4.3. Projections : objectifs physiques et ressources humaines requises

Pour atteindre l'objectif fixé de production, diverses projections sont faites (superficies, production, consommation, etc.). Il est également proposé une projection de besoins en ressources humaines capables de transformer cette vision en réalité suivant le tableau ci-après :

Tableau 5: Estimation des besoins et production

Année	Population	Consommation de riz blanc en tonne (T)			Production Riz Paddy (T)	Production Riz blanc (T)	Solde (T)		
		Hypothèse faible ¹	Hypothèse moyenne ²	Hypothèse forte ³			Hypothèse faible	Hypothèse moyenne	Hypothèse forte
2018	11362269	284057	340868	511302	374706	243559	-40498	-97309	-267743
2019	11733059	293326	351992	527988	400000	260000	-33326	-91992	-267988
2020	12114193	302855	363426	545139	585000	380250	77395	16824	-164889
2021	12506347	312659	375190	562786	779000	506350	193691	131160	-56436
2022	12909041	322726	387271	580907	1016500	660725	337999	273454	79818
2023	13323601	333090	399708	599562	1100000	715000	381910	315292	115438
2024	13751291	343782	412539	618808	1215000	789750	445968	377211	170942
2025	14192247	354806	425767	638651	1331000	865150	510344	439383	226499

Source : DPP,2019 (travaux de projection)

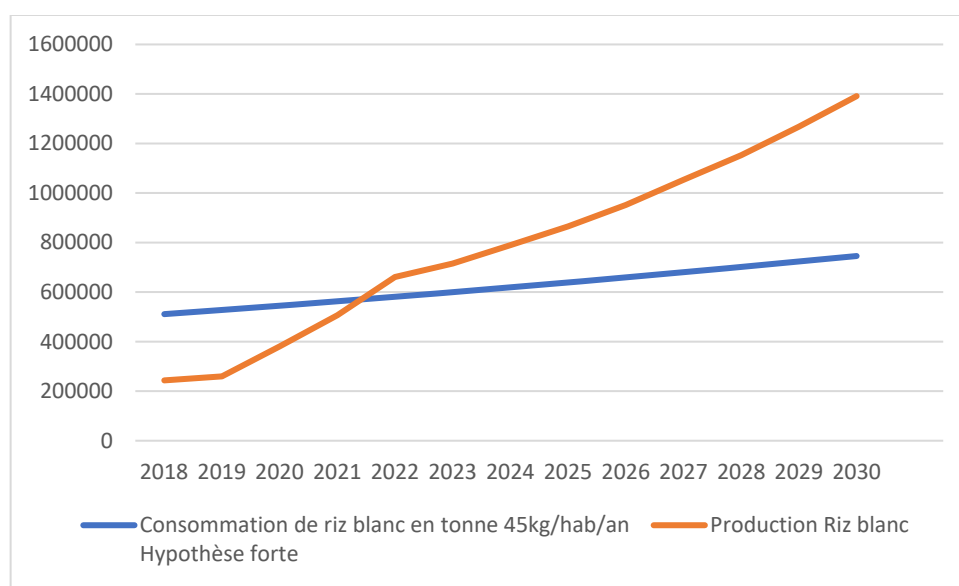
¹ Hypothèse faible : Consommation estimée à 25kg/habitan/an

² Hypothèse moyenne : Consommation estimée à 30kg/habitan/an

³ Hypothèse forte : Consommation estimée à 45kg/habitan/an

Ces prévisions tiennent compte des niveaux actuels de rendements et de production. La mise en œuvre efficace du programme de mécanisation agricole, des actions visant la maîtrise de l'eau, de la nouvelle approche de vulgarisation agricole (SNCA 2) et des autres activités transversales couplées à une bonne organisation des acteurs et leur adhésion effective, devront permettre d'atteindre les niveaux de productions de riz paddy projetés.

Le graphique ci-dessous montre que, suivant les hypothèses, le Bénin sera en position d'autosuffisance alimentaire de riz à partir de 2022.



Graphique 3 : Évolution de la production et des besoins à l'horizon 2030

- *Objectifs de rendement*

Les prévisions de rendement et de production sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Rendement et production projetés

Spéculation	Rendement en kg par hectare			Production annuelle		
	2018	Cible 2025	Accroissement	2018	Cible 2025	Accroissement
Riz	3 619	5500	80%	374 706	1 331 000	471%

Source : DPP 2019 (travaux d'estimation)

- *Besoins en intrants (semences, engrais et herbicides)*

Les quantités d'intrants nécessaires pour couvrir les emblavures projetées sont :

Tableau 7 : Besoin en intrants (Semences, engrais et herbicides spécifiques)

Année	Superficie	Besoin en semences (en tonne)			Besoin en engrais (NPK, Urée)	Herbicide spécifique (en litre)
		Pré base	Base	Certifiées		
2018	99 931	1	50	2 998	19986	299793
2019	101 310	1	51	3 039	20262	303930
2020	119 000	1	60	3 570	23800	357000
2021	162 500	1	81	4 875	32500	487500
2022	215 000	2	108	6 450	43000	645000
2023	220 000	2	110	6 600	44000	660000
2024	233 654	2	117	7 010	46731	700962
2025	246 481	2	123	7 394	49296	739444

- *Besoins en ressources humaines*

Le personnel d'encadrement nécessaire à l'atteinte des objectifs est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Besoin en personnel d'encadrement

Année	Nbre Producteurs	Nbre de Conseillers	Nbre de Techniciens
2018	58 783	327	54
2019	56 283	313	52
2020	62 632	348	58
2021	65 000	361	60
2022	69 355	385	64
2023	68 750	382	64
2024	68 722	382	64
2025	68 467	380	63

4.4. STRUCTURE D'EXECUTION

Le comité stratégique de gestion du PNDF riz va assurer le pilotage de la SNDR2.

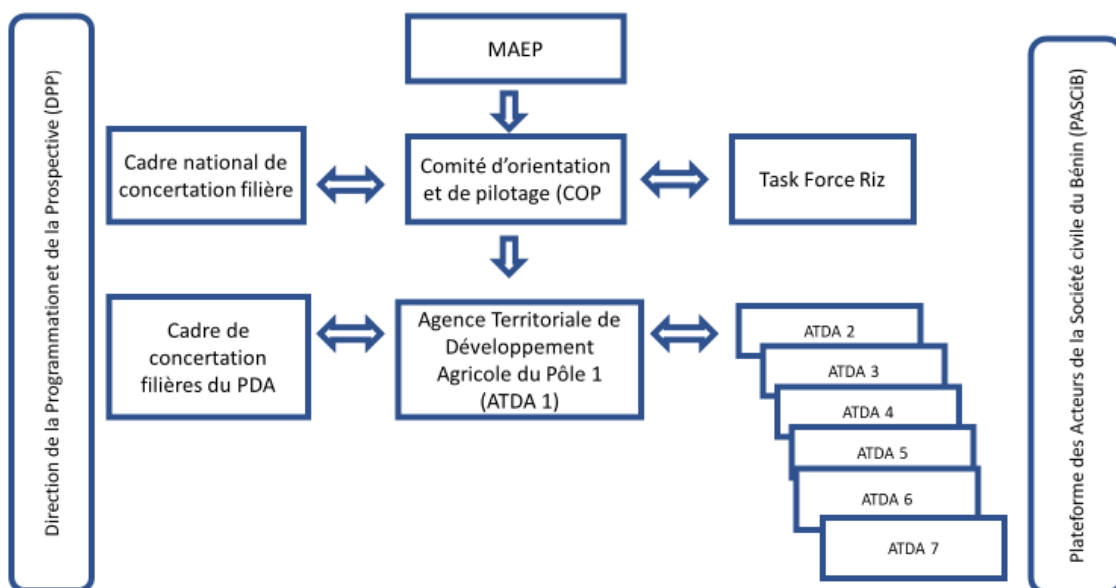
Le point focal de la Task force riz travaillera en étroite collaboration avec le Chef Programme riz du pôle 1 pour inscrire au besoin un point sur la mise en œuvre de la SNDR2 aux sessions du comité stratégique du PNDF riz.

La Task force accompagne la mise en œuvre de la SNDR2. Elle est composée des structures du MAEP (SGM, DPP, DGR, DPV, INRAB, ATDA), de l'Interprofession de la Filière Riz (CCRB, IFRIZ), des Acteurs Non Etatiques (REDAD).

Le Bénin, par la lettre N°1291/MAEP/DC/SGM/DPP/SA du 28 mars 2018, a renouvelé son adhésion à l'initiative CARD. Aussi, la Task Force Riz a-t-elle été constituée par la note de service N°207/SGM/MAEP/DPP/SA du 19 août 2019. La Task force est l'organe de suivi opérationnel de la SNDR2. Les préoccupations issues de la Task force sont reversées au comité d'orientation et de pilotage de la filière qui donne les orientations. La Task force est dotée d'un Point Focal issu de la DPP/MAEP qui est chargé de la coordination technique et de servir d'interface entre la CARD de ladite Task force.

Le dispositif de pilotage et de coordination de la SNDR 2 est résumé dans la figure suivante :

Figure 2: Dispositif de pilotage et de coordination de la SNDR2



Source : MAEP, 2019

Les rôles des différents membres de la Task force riz sont présentés comme suit :

Tableau 9 : Fonctions des structures de la Task force riz

Fonction	Structures concernées		1 ^{er} Responsable
	Intitulé	Rôles	
Pilotage	Task Force Riz du Bénin (TFR)	Organe d'orientation et de régulation de la Stratégie de développement de la filière riz au Bénin Elaboration des programmes et projets de mise en œuvre de la SNDR Mobilisation des ressources financières	Point Focal TFR
Coordination	Comité d'Orientation et de Pilotage (COP)	Il est compétent pour connaître et discuter des questions d'orientation générale des programmes déclinant la SNDR 2 De façon spécifique se prononce sur les questions relatives (i) à l'évaluation de chaque étape terminée et définir les perspectives pour les étapes à venir.	Représentant du Ministre, Président du CA/ATDA 1
Exécution	ATDA Vallée du Niger	Elle est mandatée et a la responsabilité de la mise en œuvre des programmes déclinant la SNDR 2. Pour une mise en œuvre efficace elle met en place une unité de gestion du programme avec comme mission l'exécution du programme.	Chef Programme Riz
Suivi-Evaluation	DPP	Suivre et examiner les progrès et les effets réels des programmes et de la SNDR, en lien avec les résultats attendus.	Chef Cellule Suivi-Evaluation

Source : DPP/MAEP, 2019

4.5. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

4.5.1. Estimation du budget pour le financement de la stratégie

Pour le financement de la présente stratégie, il s'agira de mobiliser les efforts de l'ensemble des partenaires publics et privés, intérieurs et extérieurs. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions prioritaires de la SNDR2 sont évaluées à **deux cent soixante-trois milliards six-trente-six millions trois cent soixante-sept mille cent francs (263 636 367 100) FCFA soit l'équivalent de 527 millions USD** et présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Budget détaillé des actions prioritaires

Actions	Montant (FCFA)	Planification pluriannuelle					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Acquisition et mise en place de semences	10 313 090 000	557 430 000	994 500 000	1 315 800 000	2 340 000 000	2 485 000 000	2 620 360 000
Acquisition et mise en place d'engrais spécifiques et d'herbicides	62 484 197 100	3 051 770 800	5 030 945 700	6 652 268 600	15 004 000 000	15 935 256 000	16 809 956 000
Acquisition et mise en place d'équipements agricoles modernes	79 707 500 000	9 577 500 000	8 162 500 000	13 662 500 000	15 147 500 000	19 502 500 000	13 655 000 000
Formation des bénéficiaires en gestion et maintenance des équipements agricoles	95 000 000	15 000 000	25 000 000	10 000 000	20 000 000	15 000 000	10 000 000
Mise en valeur des terres aménagées et non exploitées	6 007 500 000	2 002 500 000	2 002 500 000	2 002 500 000	-	-	-
Réalisation de nouveaux aménagements en MTE et MPE	99 605 000 000	27 335 000 000	31 570 000 000	15 180 000 000	13 750 000 000	3 410 000 000	8 360 000 000
Recrutement de personnel complémentaire	4 914 080 000	202 270 000	606 810 000	809 080 000	1 101 360 000	1 101 360 000	1 093 200 000
Formation des acteurs	510 000 000	75 000 000	150 000 000	75 000 000	50 000 000	90 000 000	70 000 000
TOTAL	263 636 367 100	42 816 470 800	48 542 255 700	39 707 148 600	47 412 860 000	42 539 116 000	42 618 516 000

4.5.2. Stratégies de mobilisation des ressources

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui investissent dans la filière riz pourraient apporter leurs contributions au financement de la SNDR2 conformément à la Déclaration de Paris. Les contributions des acteurs privés seront également capitalisées. Enfin, l'investissement privé sera encouragé, les contributions de ces acteurs privés seront également capitalisées.

Quant à la stratégie de mobilisation des ressources nécessaires, elle reposera principalement sur trois piliers majeurs : (i) l'amélioration des taux de consommation budgétaire ; (ii) l'amélioration de l'attractivité de la filière riz pour inciter des investissements privés et (iii) l'organisation d'une table ronde (business meeting) pour mobiliser des financements au profit des programmes opérationnels qui découleraient de la stratégie. Cette stratégie de mobilisation des ressources doit être soutenue par un plan de communication permettant d'améliorer la visibilité et la lisibilité des actions menées au sein de la filière.

L'Etat s'emploiera à attirer des investisseurs privés tant nationaux qu'internationaux, pour l'exploitation de grandes exploitations de type industrielles dans des zones viabilisées (aménagement et voies de communication, énergie, etc.) et conformément au schéma d'aménagement de territoire national, en particulier au niveau des différents pôles de développement agricole. Par ailleurs, au niveau du maillon post-récolte, le secteur privé national sera encouragé à investir via des mesures incitatives et des partenariats public-privés. Le MAEP assurera le leadership de la mobilisation des ressources. La Task force riz, en tant que point focal CARD au niveau Pays, conduira les actions de sensibilisation des PTFs au niveau central, afin de mobiliser des ressources particulièrement pour la mise en œuvre des stratégies thématiques (mécanisation, semences, aménagements rizicoles, conseil agricole ou autres thématiques futures).

Un autre mécanisme de mobilisation des ressources pour le financement de la SNDR2 concerne la rétrocession à la filière d'une partie des différentes taxes perçues sur le riz (taxe à l'exportation, taxe de développement local, etc.). A cet effet, la volonté politique et l'adhésion des collectivités territoriales décentralisées des zones rizicoles sont nécessaires.

Par ailleurs, à l’instar de la filières coton, un mécanisme de fixation de prix d’achat de riz paddy intégrant un prélèvement (soutien à la filière) sera mis en place. Aussi, les unités industrielles de transformation et les distributeurs d’intrants spécifiques seront-ils mis à contribution. Enfin, le FNDA instrument de financement du secteur agricole par excellence pourrait contribuer au financement de la SNDR2.

4.6. RELATION ENTRE LES OBJECTIFS ET LES DOMAINES PRIORITAIRES

Le tableau suivant résume le cadre des stratégies de la SNDR2 en mettant un lien entre les objectifs et les domaines prioritaires :

Tableau 11 : Résumé du cadre stratégique de la SNDR2

Objectif global	Objectifs spécifiques	Domaines prioritaires
L’objectif global de la SNDR 2 est d’améliorer les performances des CVA riz pour les rendre capable de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement économique du Bénin	OS1 : Améliorer la productivité et la production durables du riz par pôle de développement agricole.	Disponibilité des Semences de qualités et autres intrants spécifiques riz
		Maitrise de l’eau pour la production rizicole
	OS 2 : Assurer la compétitivité et l’accès du riz local aux marchés nationaux et régionaux,	Accès aux équipements agricoles modernes
		Accès au financement rizicole adapté et promotion de l’emploi des jeunes et des femmes
		Commercialisation et promotion du label béninois
	OS 3 : Renforcer le cadre organisationnel, institutionnel et juridique de la gestion de la filière riz.	Conseil agricole et Gouvernance de la filière

Source : DPP/MAEP, 2019

5. POLITIQUE GENERALE, CADRE INSTITUTIONNEL ET MECANISMES DE COORDINATION

Dans un environnement commercial favorable et en cohérence avec l’analyse diagnostique, il faudra mettre en place un système efficient de distribution et de commercialisation du riz et de ses produits dérivés pour contribuer de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise.

Le modèle ESOP qui repose essentiellement sur des relations contractuelles entre les unités de production de riz blanc et les producteurs de riz sera promu. Des plateformes d'innovations seront également initiées pour stimuler les relations d'affaire entre les acteurs chargés de la collecte du paddy et la distribution des produits transformés. Dans ce modèle, les investisseurs privés constitueront les leviers de développement de la filière. Leur fonction à l'intérieur de la chaîne de valeur sera de garantir la quantité et la qualité du paddy aux transformateurs dans un premier temps, puis de rendre disponible le produit fini sur toute l'étendue du territoire. Ils devront fournir aux producteurs les intrants et la formation pour l'amélioration de la production sur la base d'une relation contractuelle formalisée avec eux pour l'achat de leur production. Ils se chargeront également de faciliter l'accès aux crédits pour les producteurs. Cela leur permettra de disposer à bonne date en qualité et en quantité suffisantes des stocks de riz paddy pour répondre efficacement à la demande des unités de transformations avec lesquelles ils auraient des relations contractuelles formalisées. Le rôle des transformateurs sera de produire le riz blanc en fonction de la demande.

L'Etat quant à lui fixera les normes de qualités, de fixation des prix et veillera aux respects de ceux-ci. Il devra prendre des mesures strictes quant au respect des relations contractuelles formalisées qui seront établies entre les acteurs à tous les niveaux. De même, il devra faciliter l'institutionnalisation du riz local.

La réussite de ce modèle dépend essentiellement du respect des mesures sanitaires et phytosanitaires du riz local afin de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Toutes ces mesures faciliteront d'une part le développement de la chaîne de valeur transformation de riz blanc, et d'autre part sa propagation sur toute l'étendue du territoire national.

Parmi les problèmes majeurs du secteur agricole, il y a le financement encore inadapté et peu accessible aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et les néo-entrepreneurs. Il s'agira donc de mettre en place des mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs. Cela passera par l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA), le renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole, la gestion des calamités dans le secteur agricole et le renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture) (PSDSA). L'Etat continuera par financer les investissements

structurants. Les opérateurs/Investisseurs du secteur privé devront financer les activités courantes de production, de transformation et de commercialisation.

Pour assurer la pérennisation du financement de la filière, il faut opter pour développer l'autofinancement. Il s'agit d'identifier les maillons imposables pour refinancer la filière. Les acteurs définiront en leur sein les prélèvements pour s'autofinancer.

Le cadre institutionnel devra permettre à tous les acteurs privés et publics de se retrouver, échanger et s'assurer que chacun joue efficacement son rôle. Les différentes catégories d'acteurs sont (i) l'Etat, à travers le MAEP et les autres ministères intervenant dans le secteur du riz, (ii) les collectivités locales et territoriales, (iii) les Organisations des Producteurs Agricoles à travers la PNOPPA (FUPRO/IFRIZ-Bénin/CCRB), (iv) le Réseau de Chambres d'Agriculture du Bénin, (v) le secteur privé (CCIB, Patronat, etc.), (vi) les ONG et la Société Civile à travers la PASCiB/la RENOVA et (vii) les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le cadre privilégiera (i) la participation de tous les acteurs, la primauté des relations horizontales, (ii) la répartition claire des rôles et des responsabilités, (iii) le Partenariat Public Privé, (iv) le recentrage et le renforcement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes, (v) la responsabilisation des acteurs selon leurs mandats et (vi) la reddition des comptes.

La répartition des rôles porte essentiellement sur les fonctions régaliennes, les fonctions partagées, les fonctions économiques et les fonctions de veille citoyenne et de gouvernance.

La coordination de la mise en œuvre de la SNDR2 est assurée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche à travers la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) et l'ATDA 1.

5.1. Recherche, diffusion de la technologie et renforcement des capacités

Le Bénin a adopté en juillet 2018 la stratégie nationale de mise en œuvre du conseil agricole qui définit le dispositif opérationnel de mise en œuvre du conseil agricole. Ce dispositif repose à la base sur les prestataires privés du conseil agricole (Conseil dédié).

Les sites de recherche- développement sont mis en place et servent pour l'application ou le développement de technologies innovantes avant leur utilisation par un plus grand nombre de producteurs. Cette diffusion est faite par la mise en place des parcelles de démonstration.

L'offre de service conseil technique en production rizicole sera donnée à travers un dispositif local animé par le conseiller en production rizicole.

Le mode d'accompagnement des producteurs sera essentiellement axé sur la réponse à une préoccupation exprimée par ces derniers. La réponse est apportée aux producteurs individuellement ou en groupes par apport d'information, de formation, de démonstration, de visites d'échange et partage d'expériences, etc.

Au niveau des villages, la réponse est apportée aux préoccupations des producteurs réunis en Unités de Vulgarisation (UV) qui sont des groupes d'agriculteurs constitués dans une zone déterminée et qui reçoivent un accompagnement technique rapproché et dont les membres acceptent de se rencontrer de façon périodique pour échanger et partager les connaissances techniques et se former.

Pour relever le défi d'un meilleur renforcement des capacités des acteurs, les domaines d'action suivants sont proposés :

- la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel de conseil agricole dédié à la filière et porté par l'interprofession et animé à la base par des prestataires privés conformément à la SNCA 2 ;
- l'intégration des TIC et la digitalisation des chaînes de valeur de la filière pour faciliter l'accès aux informations innovantes sur la filière et les transactions le long de la filière ;
- la mise à profit des centres de services agricoles et de formation (CSAF) pour faciliter l'accès à la formation, l'information, à la communication et aux services agricoles de base.

Au niveau de l'approche clusters, l'agrégateur facilitera l'accès au conseil pour ces agrégés afin de s'assurer de la qualité et de la quantité de matière première.

Avec la spécialisation de la demande en qualité de riz, la filière a besoin des acteurs de type nouveau qui font de leur profession les différentes fonctions économiques de la filière. Pour promouvoir ces entrepreneurs, la filière devra mettre à profit les opportunités offertes.

5.2. Développement et gestion des infrastructures et ressources de production

La riziculture fait face à l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures d'irrigation et de stockage appropriées, une mécanisation embryonnaire, et l'enclavement des zones de production. Il existe un besoin réel en infrastructures et équipements de base (mécanisation, maîtrise de l'eau, dessertes rurales, etc.). Il faudra mettre un accent comme la stipule le PSDSA sur (i) la promotion des aménagements hydro-agricoles et infrastructures de désenclavement, (ii) le développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché.

L'Etat investira dans les infrastructures structurantes (aménagements hydroagricoles, construction/rénovation des marchés, pistes de désenclavement, etc.). Le secteur privé avec l'appui des SFD et du FNDA devra financer les petits aménagements et infrastructures et ceci en se basant sur les prévisions de réalisation dans les Plans de Développement Agricole des Pôles (PDAP).

5.3. Renforcement du système semencier (sélectionneur, pré-base, base et certifiées)

Avec le désengagement effectif de l'Etat de la collecte et de la distribution des semences, la stratégie pour un renforcement du système semencier s'appuiera sur le secteur privé. La mise en œuvre des actions se fera à travers l'opérationnalisation du Comité Nationale de Semences Végétales (CNSV).

Pour rendre plus opérationnel le système semencier rizicole béninois, il faudra développer des actions de plaidoyers afin de rendre fonctionnels le CNSV.

L'organisation de la production se basera sur une approche contractuelle entre les divers acteurs, groupes et/ou familles d'acteurs intervenant dans les différentes régions et zones de production. Afin d'assurer la qualité des semences commercialisées sur le territoire national et de sauvegarder les intérêts des différents intervenants, il sera précisé, par voie réglementaire, le cadre institutionnel et juridique de mise en œuvre de l'approche contractuelle et l'organisation des activités de production et de commercialisation des semences.

La coordination des actions de production des semences sera assurée par la Direction de la Production Végétale qui assure le secrétariat général du CNSV.

Le mécanisme de mise en place des semences dans la filière riz se présentera de la façon suivante :

- l'expression des besoins par les organisations des producteurs à la base ;
- l'agrégation des besoins exprimés par les ATDA et sa transmission à la DPV ;
- l'élaboration et la vulgarisation de la programmation annuelle des multiplications par la DPV.

L'Etat appuiera l'interprofession pour la fixation des prix planchers et plafonds sur la base des comptes d'exploitation.

Un système de concertation peut être prévu à cet effet au sein de l'interprofession pour établir des règles de détermination des prix.

La construction et la réhabilitation d'infrastructures appropriées de stockage et de distribution des semences à tous les niveaux devront constituer une des priorités.

Une attention particulière doit être accordée au conditionnement des semences afin de garantir leur qualité.

Un effort sera fait pour la circulation de l'information et la communication en matière de gestion des semences à travers un mécanisme d'information sur la disponibilité en semences, sur la performance des variétés et sur la collecte des besoins en semences.

Le souci majeur du contrôle et de la certification est de fournir des semences de qualité. Une attention particulière sera portée au processus de certification afin de s'assurer de la qualité des semences.

5.4. L'approvisionnement en engrais et en produits phytopharmaceutiques

Les intrants sont des facteurs indispensables à la production rizicole. Leur accès est difficile du fait de leur spécificité et de leur coût. En dehors de la filière coton dans laquelle la distribution est organisée, l'approvisionnement en intrants pour les autres spéculations dont le riz n'est pas aisé. L'approvisionnement en intrants est effectué auprès de la SODECO et du secteur informel.

Le développement d'un mécanisme d'expression de la demande en intrants doit reposer sur l'organisation des producteurs de riz. Ainsi, les faïtières seront mises à contribution pour grouper la demande en intrants agricoles.

C'est une nécessité pour renseigner les besoins des producteurs avec la facilitation des ATDA de leur ressort territorial. L'Etat jouera un rôle dans la régulation et le contrôle de qualité à travers ces services compétents (DDAEP, INRAB et DPV) pour la mise en place des intrants spécifiques et adaptés par pôle de développement agricole.

Concernant, l'accessibilité économique, le Fond National pour le Développement Agricole doit pouvoir jouer un rôle dans l'accès aux crédits des riziculteurs.

5.5. Post-récolte et commercialisation du riz

Les activités de post-récolte sont liées au stockage, à la conservation, à la transformation et à la commercialisation. Les pertes post-récolte compromettent les efforts des producteurs à cause de l'insuffisance des équipements modernes de stockage, de conservation et de transformation. La réduction des pertes post-récolte est l'une des priorités du PSDSA. (Axe stratégique 2 du PSDSA). Pour réduire les pertes post-récolte, les stratégies suivantes sont identifiées :

- le secteur privé devra s'investir dans la création de rizeries (petites, moyennes et grandes), pour améliorer le niveau de transformation du riz et lui conférer plus de valeur ajoutée ;
- les itinéraires techniques devront être bien respectés afin que le riz puisse être récolter à maturité (taux d'humidité inférieur à 13%) pour garantir une bonne conservation ;
- des investissements structurants (pistes de désenclavement, aménagements hydroagricoles, construction/rénovation des marchés, et grands magasins de stockage) seront mis en place grâce au Partenariat Public-Privé (PPP). Ceci permettra de créer des emplois, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la balance commerciale (réduction des importations) ;
- l'Etat devra poursuivre l'amélioration de l'environnement institutionnel et du climat des affaires ;

- la poursuite de l'animation des cadres de concertation et des plateformes entre l'Etat et les OPA ;
- l'Etat assurera le renforcement des capacités techniques des acteurs clés pour la mise en marché du riz (marketing et stratégies commerciales, négociation, etc.) et accompagnera également les OPA et le secteur privé à la normalisation, à la standardisation et à la labellisation des produits.

5.6. Accès à l'équipement agricole et leur entretien

De façon générale, la mécanisation de la riziculture est encore embryonnaire malgré tous les efforts des différents acteurs. Aussi faut-il initier des actions pour améliorer la situation. Les principaux axes d'intervention à privilégier sont les suivants :

- amélioration de l'accès des utilisateurs aux équipements agricoles
- appui au secteur privé œuvrant dans le domaine de la mécanisation rizicole (fabricants, importateurs, distributeurs, prestataires de service, transformateurs)

Pour opérationnaliser ces axes, les stratégies suivantes sont identifiées :

- ***Intégration de la chaîne de mécanisation***

Le sous-équipement des riziculteurs est à la base de la pénibilité des travaux. Pour résoudre cette situation un certain nombre d'actions sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDR 2 :

- ***Importation et approvisionnement***

L'Etat béninois doit mettre en place des mécanismes souples pour permettre l'émergence et le développement d'entreprises privées et des coopératives agricoles qui s'investissent dans le domaine de la mécanisation de la riziculture depuis l'importation, la fabrication, la distribution et la maintenance de matériels. Ces entreprises devront être dynamiques et aptes à satisfaire la demande des riziculteurs et/ou à susciter leurs besoins.

Avec la séparation des rôles par l'Etat, le privé est appelé à assurer la fabrication, l'importation et la distribution des matériels agricoles. A ce titre l'ensemble des activités à effectuer par l'Etat sont :

Pour l'offre et la distribution des matériels agricoles :

- promouvoir l'émergence des distributeurs pour une couverture nationale ;
- encourager l'organisation des producteurs rizicoles en coopératives agricoles ;
- mettre en place de Comité d'éthique sous l'égide du Ministère du Commerce ;
- créer une centrale d'achat de matériels agricoles au niveau des communes, Départements et PDA ;
- favoriser l'émergence / Mettre en place des distributeurs et concessionnaires au niveau PDA ;
- dynamiser le réseau des fabricants et des prestataires de services ;
- mettre en place le permis d'importateur.

Pour la fabrication des Matériels Agricoles :

- réduire le coût de fabrication des équipements agricoles ;
- promouvoir les normes de qualité du riz ;
- mettre en place un système de licence (carte fiscale pour les fabricants) ;
- rendre fonctionnelles les unités d'assemblage de matériel agricole de production ;
- promouvoir l'association des fabricants pouvant assurer une demande suffisante ;
- promouvoir les prestataires en maintenance pour les transformations ;
- redynamiser le réseau de transformateurs ;
- développer les technologies de post-récolte.

- ***Financement***

Il s'agira de rendre accessible les services du FNDA. Des programmes de développement de produits spécifiques au niveau des institutions de microfinance et bancaires seront mis en place pour financer l'acquisition des matériels agricoles (système de leasing, etc.).

- **Accès des exploitations aux machines agricoles (gestion privée, location gérance, etc.)**

La stratégie consiste à :

En ce qui concerne la demande en matériels agricoles :

- structurer les demandes ;
- élaborer et mettre en œuvre une campagne d'incitation à la création des besoins en équipements ;
- renforcer la sensibilisation des organisations des riziculteurs.

En ce qui concerne l'utilisation de matériels agricoles

- promouvoir les associations d'utilisateurs en matière de location ou d'acquisition de matériels agricoles ;
- inciter et faciliter la mutualisation : l'acquisition et l'utilisation des matériels par groupe ;
- promouvoir la location de matériels agricoles ;
- promouvoir l'émergence des prestataires en location, location-vente ou location gérance.

En ce qui concerne l'acquisition de matériels

- subventionner les matériels agricoles afin de faciliter leur acquisition tout en concevant et appliquant un système de subvention adéquat.

En ce qui concerne l'accès aux crédits pour l'acquisition de matériels ou de matières premières

- faciliter l'accès aux crédits et au financement aux riziculteurs par la création d'un « crédit acquisition d'équipements agricoles » ;
- mettre en place des systèmes de cautions solidaires.

Le FNDA et le FADeC-agriculture seront les instruments privilégiés.

En ce qui concerne la diffusion de matériels agricoles

- classer les méthodes de diffusion et d'acquisition suivant la taille des exploitations ;
- élaborer des outils de diffusion par confection des maquettes à l'échelle de matériels agricoles en précisant les caractéristiques agro-écologiques de la zone rizicole ;
- assurer la diffusion des matériels agricoles auprès des producteurs ;

- renforcer la diffusion des résultats de recherches déjà effectués au niveau des universités par des moyens disponibles auprès des producteurs ;
- appuyer les organisations relais (paysans modèles, etc.).

En ce qui concerne le développement du partenariat-public-privé (PPP)

- promouvoir les partenariats entre privé-privé – et entre public et privé ;
- renforcer les relations entre utilisateurs de matériels et diffuseurs de matériels.
- **Assurance qualité, réglementation et mesures de sécurité pour les équipements et machines**

La durabilité des équipements agricoles dépend de la qualité de ceux-ci. A cet effet, il est indispensable de mettre en place un mécanisme d'assurance qualité de ces équipements agricoles. Les actions à entreprendre dans ce cadre sont :

Identification des équipements adaptés à la riziculture à fabriquer localement dans le court, moyen et long terme

Le choix du type de mécanisation dépendra de la taille et de la typologie des exploitations rizicoles.

En fonction de la taille, trois types d'exploitation sont recensés à savoir :

- taille inférieure à 5 ha : petites exploitations ;
- taille comprise entre 5 ha et 20 ha : exploitations moyennes ;
- taille supérieure à 20 ha : exploitation de type entrepreneurial.

La faible mécanisation est envisagée pour les petites exploitations et la grande mécanisation sera surtout orientée vers les exploitations moyennes et de de type entrepreneurial.

Test et certification pour les matériels de chaque type de mécanisation

La réglementation en matière de test de qualité, contrôle et certification des équipements agricoles fait défaut et actuellement, aucune opération n'est menée dans ce sens. Il donc nécessaire d'instaurer une telle fonction régaliennne de l'Etat qui procure une assurance sur la qualité des matériels proposés aux utilisateurs. Pour garantir la durabilité des équipements et accessoires (importés ou fabriqués localement) ceux-ci devront nécessairement subir un test de qualité, de contrôle et de certification.

Identification technique des machines appropriées au système de production rizicole et autres critères

Pour éviter d'éventuelles inadéquations aux systèmes de production rizicole, surtout pour les matériels motorisés, il est indispensable de s'assurer de l'adaptation des matériels à mettre à la disposition des producteurs. Sur la base de la nature du sol, les équipements appropriés suivants sont proposés en motorisation :

- *labour* : (irrigué / pluvial)
 - sol argileux : à partir de 60 CV
 - sol argilo-sableux : 45 CV/ 60 CV
 - sol sablo-limoneux : 10 CV/30 CV
- *récolte* : 20 CV /40 CV / 80 CV (irrigué/pluvial)
- *transformation (décortiqueuse)* : 300- 400 Kg

- **Service après-vente et fourniture de pièces de rechange**

La promotion de la mécanisation passe aussi par la garantie d'un service après-vente et la fourniture des pièces de rechange. Des actions suivantes à l'endroit des acteurs (producteurs, fabricants locaux, importateurs de matériels agricoles et prestataires de services) s'avèrent indispensables :

- organiser des producteurs en coopératives de service ;
- exonérer/alléger les pièces de rechange de taxes sur importations

- **Le renforcement des capacités**

Le renforcement des capacités sont nécessaires pour la performance des acteurs. Plusieurs catégories d'acteurs sont identifiées :

- *les producteurs* seront formés en (i) maintenance de base, bonne utilisation et conduite des matériels, et règles de sécurité au travail ; (ii) gestion technique et financière de l'unité de production ;
- *les fabricants locaux de matériels*, il aura le renforcement des capacités technique et financière en normes et qualité, travaux de forge et des métaux, gestion des entreprises ; (ii) renforcement de compétence en marketing et gestion administrative ;

- *les importateurs de matériels agricoles* bénéficieront de renforcement de capacités dans le domaine du service après-vente et de procédures de marchés publics (respect des cahiers de charges)
- *les prestataires et opérateurs de services* auront leurs capacités renforcées en matière de gestion et maintenance du matériel et de service après-vente ;
- *les techniciens et autres cadres spécialisés* : (i) le *personnel chargé des tests et certifications* qui bénéficiera de formation de conducteurs et de mécaniciens certifiés ; et (ii) *les ingénieurs spécialisés et des moniteurs en machinisme agricole* qui seront formés.

- ***Recherche et Développement***

L'INRAB, notamment le Programme de Technologie Agricole et Alimentaire (PTAA) et les universités devront être renforcés. En effet, sur la filière riz, du point de vue technologique, le PTAA a développé assez d'innovations. Des kits d'étuvage du riz ont été confectionnés pour amoindrir l'effort, l'intervention humaine et surtout, la pénibilité liée à l'étuvage manuel, traditionnel. Par ailleurs, le PTAA a mis au point une technologie pour valoriser les balles, les enveloppes du riz qu'on peut utiliser comme combustibles pour étuver le riz et éliminer par conséquent, l'usage du bois de feu et participer ainsi à la lutte contre la déforestation

CONCLUSION

La promotion de la filière rizicole fait partie des priorités de la politique agricole du Bénin. L'initiative de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) cadre parfaitement avec les objectifs du PSDSA. La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture de deuxième génération (SNDR2-2019/2025), outil de pilotage et de planification du développement de la filière Riz au Bénin, a capitalisé les résultats de la mise en œuvre de la SNDR 1 ainsi que les expériences positives du pays en matière de riziculture et intègre les meilleures pratiques de toutes les interventions déjà en cours dans le secteur (PNDF-Riz, Programme d'Urgence d'accroissement de la production). Elle est en cohérence avec les différents documents de politique nationale (PAG, PSDSA, etc.), sous-régionale (PAC/UEMOA, ECOWAP) et continentale (PDDAA/NEPAD).

Cette stratégie, élaborée de manière participative, est déclinée en deux phases de programmes opérationnels qui seront mis en œuvre en vue de l'atteinte des objectifs quantitatifs que qualitatifs fixés. Dans le cadre de la mobilisation des ressources, un business meeting sera organisé afin que les partenaires techniques et financiers puissent contribuer, en fonction de leur domaine d'intervention, à la réalisation de ces programmes. Par ailleurs, les différents instruments de financement sous-régional et continental seront mis à contribution.

La mise en œuvre de la présente stratégie, sous le leadership de l'Etat qui a manifesté une ferme volonté de promouvoir cette filière, devra permettre au Bénin non seulement d'atteindre une autosuffisance en riz, mais aussi d'exporter sa production locale, contribuant ainsi à l'atteinte de **l'objectif stratégique 2 (« accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise »)** du Programme National de Développement du Bénin (PND 2018-2025) mais aussi **l'objectif n°2 (FAIM « ZERO »)** des ODD.

ANNEXE

Annexe 1 : Les besoins en matériels et équipements modernes	56
Annexe 2 : Les besoins en aménagement hydro-agricoles.....	56
Annexe 3 : Matrice des projets	57
Annexe 4 : Cartographie des interventions liées au riz	68
Annexe 5 : Matrice des contraintes du secteur riz	75

Annexe 1 : Les besoins en matériels et équipements modernes

Type d'équipements	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Equipement d'essouchage	30	10	5	60	10	15	140
Kits de tracteurs	100	100	50	600	50	50	1 000
Planeuse laser	100	100	50	600	50	50	1 000
Kits de motoculteurs	50	50	50	300	30	20	525
Semoir mécanique	100	100	50	600	50	50	1 000
Transplanteuse	50	50	50	300	75	50	600
Sarcluses	2000	1500	3000	20000	1000	1500	30 500
Décortiqueuse (prénettoyeuse, calibreuses et élévateurs à godet)	10	200	200	1500	100	150	2 260
Silo de stockage de capacité 1000 T	10	5	20	100	30	25	205
Moissonneuses batteuses	200	150	400	2300	400	500	4 250
Batteuses vanneuses à paille tenue	200	150	0	1000	100	50	1 530
Batteuses vanneuses à paille non tenue	100	100	100	600	50	25	1 000
Kit d'étuvage + aire de séchage	300	200	400	3000	800	1500	7 200
Faucheuses	300	500	300	3000	500	600	5 700

Annexe 2 : Les besoins en aménagement hydro-agricoles

Type d'aménagement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Maitrise Totale d'Eau (Ha)	2 000	2 200	1 200	1 000	200	800	25 500
Maitrise Partielle d'Eau (Ha)	2 950	3 700	1 400	1 500	500	400	78 000
TOTAL	4 950	5 900	2 600	2 500	700	1 200	103 500

Annexe 3 : Matrice des projets

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
B1	<p>Promotion d'agriculture (PROAGRI) PHASE 3 (GiZ)</p>	2017 - 2020	8,0595	<p><u>Politique agricole et stratégies sectorielles</u> : conseil politique, appui à l'institutionnalisation des instruments/méthodes complémentaires dans le Système National du Conseil Agricole pour le développement durable des CVA, mise en place d'un réseau de formateurs certifiés en matières d'instruments/méthodes de promotion durable des CV, intégration de mesures genre sensibles dans les budgets-programmes du MAEP et de ses services de conseil agricole déconcentrés, de mesures d'adaptation de l'agriculture au changement climatique dans les plans de travail nationaux et régionaux.</p> <p><u>Structuration des filières</u> : appui à l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie d'accompagnement des OP à la base et des faitières, au fonctionnement des plateformes de dialogues public-privé, facilitation de l'organisation des sessions de dialogue, de la mise en œuvre des recommandations et de la constitution des interprofessions agricoles.</p> <p><u>Conseil agricole et promotion des filières</u> :</p> <p>Appui à la production de semences de riz, renforcement des capacités des membres actifs des Coopératives sur les techniques de récolte et post récolte ; facilitation de l'accès aux équipements/financement (mobilisation ressources internes et accès au crédit/fonds de roulement, la vente groupée...) ; appui à la professionnalisation des pépiniéristes (plants greffés d'anacardier), au développement/mise en œuvre de conventions locales pour la gestion durable des ressources du karité, la labellisation du beurre de karité.</p>	<p>Régions :</p> <p>Atacora : Tanguiéta, Kérou, Kouandé, Péhunco</p> <p>Donga : Boukombé, Copargo, Djougou, Ouaké</p> <p>Borgou : Nikki, N'Dali, Pèrèrè, Tchaourou</p> <p>Collines : Ouèssè, Glazoué, Savè, Dassa-Zoumè</p>

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
B2	<p>Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC</p> <p>(BAD)</p>	2015 - 2021	15,910	<p>La composante A vise à assurer un développement durable de la production des trois principales filières agricoles (riz, maïs et maraichère). Les trois sous composantes sont :</p> <p><u>A1 Aménagements hydro-agricoles</u></p> <p><u>A2 Protection des zones vulnérables, sécurisation foncière et gestion de la transhumance</u></p> <p><u>A2 Routes rurales</u></p> <p>La composante B vise à améliorer la productivité des exploitations et générer une valeur ajoutée aux bénéficiaires du projet. Les sous composantes sont :</p> <p>B1 Amélioration de la productivité des exploitations</p> <p>B2 Renforcement des capacités des parties prenantes :</p> <p>B3 Chaines de valeurs agricoles</p> <p>B4 Appui à l'entrepreneuriat agricole et à l'employabilité des jeunes et des femmes</p> <p>B5 Appui à la nutrition :</p> <p>La composante C : Gestion du projet</p>	Département de l'Alibori, du Borgou et des Collines.
B3	Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques (ARFACC)	2017 - 2023	3,5025	<p>Le projet comporte quatre (04) composantes que sont :</p> <p>Composante 1: Développement de technologies et d'innovations pour une adaptation/résilience des acteurs du secteur agricole aux changements climatiques ;</p> <p>Composante 2 : Amélioration de la visibilité de l'INRAB à travers la valorisation de ses acquis de recherche ;</p> <p>Composante 3 : Renforcement des capacités de l'INRAB ;</p> <p>(i) Composante 4 : Coordination, administration et gestion du programme.</p>	National

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
	(CORAF/WECARD ; FME)				
B4	Le Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC) (AFD)	2016 - 2021	7,871484	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Accès aux investissements agricoles sur les territoires communaux <p>Elle compte cinq (05) sous-composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification les investissements agricoles prioritaires structurants à réaliser par le Projet - Appui à la maîtrise d'ouvrage des Investissements agricoles prioritaires - Investissements agricoles prioritaires sous maîtrise d'ouvrage communale - Investissements agricoles prioritaires pertinents sous initiative privée - Contribution à l'exploitation durable des Investissements (infrastructures, aménagements et équipements) agricoles réalisés <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 2 : Sécurisation foncière et appui à la gestion communale du foncier <p>Elle compte quatre (04) sous-composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des structures locales de gestion foncière dans la mise en œuvre de leurs prérogatives au regard du Code Foncier et Domanial - Sécurisation des droits fonciers des ayants-droits et des bénéficiaires des investissements réalisés dans le cadre de la composante « Investissement agricole » du PADAC - Réduction des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs - Systématisation des démarches et les outils mis en œuvre dans le cadre de la composante afin d'alimenter la réflexion nationale sur les politiques foncières rurales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 3 : Appui institutionnel 	Collines

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
				<p>Cette composante prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacité de la Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) sur les composantes 1, 2 et 3 - Appui au GIC à la réalisation du PADAC - Missions d'assistance technique et de supervision de la hiérarchie du PADAC <p>▪ Composante 4 : Gestion de projet</p> <p>Elle comprend cinq (05) sous-composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion du personnel - Outils de gestion - Communication du PADAC - Gestion administrative, financière, comptable et logistique du projet et - Suivi évaluation et capitalisation. 	
B5	Projet d'Appui à la promotion des services financiers ruraux adaptés (PAPSFRA) (FIDA)	06/06/2014 - 31/12/2022	16, 881378	<p>Le PAPSFRA est mis en œuvre à travers quatre composantes dont trois sont opérationnelles sur le terrain et la quatrième la gestion du projet :</p> <p>Composante 1 : Institutionnalisation et professionnalisation des ASF</p> <p>Sous composante 1 : la création d'une nouvelle entité des ASF selon les nouvelles formes juridiques prévues par la nouvelle loi ;</p> <p>Sous composante 2 : la restructuration des ASF actuelles en agences et points de services.</p> <p>Composante 2 : Renforcement institutionnel et des partenariats stratégiques</p> <p>Sous composante 1 : le renforcement technique et professionnel des institutions d'appui aux SFD</p>	National

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
				<p>Sous composante 2 : faciliter d'abord l'échange d'information entre IF, sur les performances des SFD partenaires, et ensuite faciliter le flux de ressources entre les IF.</p> <p>Composante 3 : Développement de services financiers adaptés</p> <p>Sous composante 1_: l'analyse de la demande en services financiers pour les filières ciblées et à sa vulgarisation</p> <p>Sous composante 2_: l'amélioration de certains produits financiers existants et le développement de produits financiers innovants</p> <p>Composante 4 : Gestion du projet qui est intégrée dans la coordination du Programme cadre des interventions du FIDA en milieu rural au Bénin (ProCaR)</p>	
B6	<p>Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C)</p> <p>Banque Mondiale</p>	14 août 2017 – 31 décembre 2019	12,004	<ol style="list-style-type: none"> 1. 900 000 bénéficiaires directs du projet dont 40% de femmes, sont touchés à la fin du projet ; 2. Vingt (20) Technologies avec au moins une augmentation de 15% de productivité pendant le contrôle – (Pays abritant les CNS) (cumulatif, désagrégé par pays) sont générées par le Projet ; 3. 600 000 ha sont couverts par les nouvelles technologies (répartition par pays et/ou par technologie) à la fin du projet ; 4. 500 000 producteurs /entreprises agro-alimentaires ont adopté les technologies améliorées mises à disposition dans le cadre du Projet ; 5. 150 000 bénéficiaires ont utilisé les technologies générées/diffusées par d'autres pays ayant des CNS (au moins trois) ; 6. 75 % des Producteurs ont une connaissance des technologies générées/diffusées par le projet. 	National
B7	<p>Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA)</p>	28 novembre 2017 –	35,661	<p>Les activités du projet s'organiseront autour de quatre composantes suivantes :</p> <p>(i) l'adoption de technologies améliorées et restauration de la productivité,</p>	National

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
	Financement Additionnel (Banque Mondiale)	28 février 2021		<p>(ii) le développement des infrastructures d'irrigation et de marché,</p> <p>(iii) la coordination des chaînes de valeurs et le financement de l'agriculture et</p> <p>(iv) la coordination du programme sectoriel et la gestion du projet.</p> <p>A travers ces composantes, le Projet travaillera entre autres au/à :</p> <p>(i) renforcement du système de multiplication des semences de riz, d'alevins de tilapia et de clarias, de rejets sains d'ananas et de plants greffés d'anacarde ;</p> <p>(ii) l'appui aux élevages naisseurs de volailles et de petits ruminants à travers l'introduction de reproducteurs améliorés ;</p> <p>(iii) renforcement des systèmes de distribution des intrants de qualité (engrais, provende pour animaux et les alevins) ;</p> <p>(iv) renforcement de capacité des prestataires de services, des producteurs et des agro-transformateurs ;</p> <p>(v) la promotion des systèmes de production agricole (animale et végétale) limitant les émissions de gaz à effet de serre ;</p> <p>(vi) la construction de centres de groupage et de centres de distribution d'ananas sur toute l'étendue du territoire national ;</p> <p>(vii) l'installation de mini-rizeries pour la transformation du riz paddy ;</p> <p>(viii) l'appui à l'extension des infrastructures piscicoles (sous forme de microprojet) et à l'équipement amélioré de fumage de poisson (sous forme de microprojet) ;</p> <p>(ix) l'appui à la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement (PSD) des interprofessions ananas et anacarde ;</p> <p>(x) l'appui à la vente groupée de l'anacarde et de l'ananas ;</p> <p>(xi) l'appui à l'autonomisation des microprojets financés ;</p> <p>(xii) l'accès des bénéficiaires du projet aux services financiers</p>	

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
				(xiii) la mise en œuvre des outils de coordination sectorielle) ; (xiv) l'amélioration de la qualité et ciblage des dépenses publiques dans le domaine de l'agriculture.	
B8	<p>PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR L'AMENAGEMENT DES BAS-FONDS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE AU BENIN (PSAAB)</p> <p>(BOAD)</p>	02 septembre 2012 - 01 septembre 2020	12,491	<p>Le projet s'exécute à travers sept (07) composantes que sont :</p> <p>Composante 1 : Études, Contrôle, Surveillance et Supervision des travaux, qui a à charge la réalisation des différentes études préalables à l'aménagement des bas-fonds, la construction/réhabilitation des pistes et des magasins de stockage, l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les prestations relatives au contrôle et à la surveillance des travaux</p> <p>Composante 2 : Aménagements hydro agricoles, qui concerne l'amélioration de la maîtrise de l'eau à travers l'aménagement de 2.300 ha de bas-fonds dont 2.000 ha pour la riziculture, 300 ha pour le maraîchage, la réalisation de 150 ha de sites anti érosifs et une aire de séchage par bas- fonds.</p> <p>Composante 3 : Intensification et Diversification des Productions Agricoles et d'Élevage, qui s'occupera de la mise en place d'unités de démonstrations d'intensification de la production de culture sèche, notamment du maïs pluvial, et de mise au point d'activités de diversification par l'élevage, la conduite de Champs d'Apprentissage essentiellement pour les cultures avec maîtrise de l'eau, ainsi que pour la diffusion des activités de diversification, sans oublier la «Recherche d'accompagnement» dans les domaines de la production des semences de base de riz, des systèmes de culture à base de riz et de l'évolution de la fertilité des sols dans les bas-fonds.</p>	National

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
				<p><i>Composante 4 : Infrastructures de Stockage, qui vise entre autres, à créer les conditions de la stabilité de l'offre alimentaire par la constitution de stocks vivriers de sécurité alimentaire et à assurer l'accès des populations en situation de crise alimentaire à partir des stocks gouvernementaux et de l'aide internationale à travers la construction respectivement d'un magasin de 50 tonnes pour chaque bas-fond aménagé et dix (10) magasins de 1.500 tonnes chacun pour la gestion du stock de sécurité alimentaire.</i></p> <p>Composante 5 : Renforcement des capacités des organisations à la base, qui aura à charge la consolidation du processus de la Décentralisation et de gestion participative du développement local, ainsi que le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et stratégiques des organisations paysannes et des producteurs à travers la connaissance socio-économique du milieu des zones d'intervention du projet, l'appui aux municipalités et l'appui à la mise en place et /ou au renforcement des organisations paysannes.</p> <p><i>Composante 6 : Amélioration de l'environnement économique, par la Construction ou la réhabilitation de 150 km de pistes de desserte rurale, et la mise en valeurs des 2300 ha de bas-fonds à aménager.</i></p> <p>Composante 7 : Unité de Gestion du Projet, chargée de la programmation, de la coordination et du suivi évaluation des interventions du Projet, de l'administration des contrats et conventions et de la gestion financière du Projet.</p>	
B9	PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PERIMETRES	18/01/2016 - 31/12/2019	12,600	Le PDPIM est un projet d'appui aux initiatives de base, visant à lutter contre la pauvreté en diversifiant les cultures (céréales, igname et cultures maraîchères) et contribuant à la sécurité alimentaire par l'accroissement de la production (les rendements du riz vont plus que tripler), des actions de désenclavement, etc. Il améliore la terre par l'aménagement des bas-fonds, la	L'Atacora/Donga, Borgou/Alibori et Zou/Collines,

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
	IRRIGUES EN MILIEU RURAL (PDPIM) (BID)			<p>création de petits périmètres irrigués, la lutte antiérosive. Il valorise l'eau par la création de fermettes irriguées autour des puits à grands diamètres et des retenues d'eau. La portée du projet comprend (i) le développement agricole, (ii) le renforcement des capacités, (iii) l'appui à la microfinance pour les producteurs et (iv) l'appui à la gestion du projet. Le PDPIM s'articule autour de quatre (04) composantes principales que sont :</p> <p>Composante A : Aménagement des terres agricoles et accès aux équipements agricoles et au marché (12,55 millions de dollars des Etats-Unis soit 6,90 milliards de FCFA environ).</p> <p>Composante B : Renforcement des capacités et appui institutionnel (0,98 millions de dollars des Etats-Unis soit 539 millions de FCFA environ)</p> <p>Composante C : Appui financier aux bénéficiaires du projet (2 millions de dollars des Etats-Unis soit 1,1 milliards de FCFA)</p> <p>Composante D : Appui à l'Unité de Gestion du Projet (2,48 millions de dollars des Etats Unis soit 1,364 milliard de FCFA)</p>	
B10	Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE) (BID)	2015 -2019	12,755		National
B11	Projet Programme d'appui au développement des Filières Agricoles (PROFI)	2019-2021	11,25	<p>Une composante d'appui institutionnel destinée à renforcer les capacités du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), au niveau national, des structures déconcentrées (DDAEP, ATDA : niveau régional) et au niveau des Acteurs Non Etatiques (ANE).</p> <p>Une composante opérationnelle destinée à améliorer la productivité et la rentabilité des filières riz, maraîchage et anacarde dans les régions de</p>	National

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
	(Coopération Technique Belge)			l'Atacora/Donga et du Mono/Couffo, Infrastructures d'irrigation, Mécanisation, vulgarisation, Crédit, Aménagement de bas-fonds	
B12	FADeC-Agriculture (Gouvernement)	Annuelle (Continue)	1,5	<p>1) redynamiser le Cadre de Concertation Intersectoriel (CCI) autour du FADeC-Agriculture ;</p> <p>2) renforcer les capacités techniques des Comités Départementaux d'Analyse et de Validation (CDAV) des dossiers de projets d'investissements agricoles Communaux ;</p> <p>3) accompagner les communes dans l'identification des idées de projets et la rédaction des dossiers de projets à soumettre aux CDAV ;</p> <p>4) accompagner le fonctionnement du CCI et des CDAV ;</p> <p>5) accompagner la mise à dispositions au niveau communes du FADeC-Agriculture ;</p> <p>6) suivre la réalisation des investissements agricoles communaux.</p>	National
B13	Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé-PAIA-VO (FAD, FEM, BN)	2014-2020	37,742	<p>Composante A : Développement des infrastructures agricoles structurantes</p> <p>Composante B : Promotion des filières et professionnalisation des acteurs</p> <p>Composante C : Gestion de projet</p>	<p>15 communes réparties dans trois départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Ouémé : Adjarra, Adjohoun, Aguégoués, Akpro-Missérété, Bonou, Dangbo, Missérété, Porto-Novo et Sèmè-Podji ❖ Atlantique : Abomey-Calavi, Sô-Ava et Zè <p>Zou : Covè, Ouinhi, Zagnanado et Zogbodomey</p>

N°	Projets et programmes	Durée	Budget (En milliards de FCFA)	Composantes, description des principales activités	Zone d'intervention
B14	Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché-PADAAM (FIDA, OFID, BN)	2019-2025	14,250	Composante 1 : Renforcement de partenariats et création de valeur ajoutée Composante 2 : Amélioration de la productivité et de la production agricole Composante 3 : Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	Pôles de Développement Agricole 4, 5, 6 et 7 (Collines, Zou, Couffo, Plateau, Ouémé, Atlantique, Mono)

Annexe 4 : Cartographie des interventions liées au riz

	Politique / institutionnelle	Infrastructure	Capacité en ressources humaines	Mise à disposition d'équipements / services (appui financement, subventions)	Connaissance (Recherche)
Les semences	<p>B1 Promotion d'agriculture (PROAGRI) PHASE 3 (GiZ)</p> <p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC (BAD)</p>	B9 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES EN MILIEU RURAL (PDPIM)	<p>B1 Promotion d'agriculture (PROAGRI) PHASE 3 (GiZ)</p> <p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC (BAD)</p> <p>B4 Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)</p> <p>B8 PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR L'AMENAGEMENT DES BAS-FONDS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE AU BENIN (PSAAB)</p>	<p>B1 Promotion d'agriculture (PROAGRI) PHASE 3 (GiZ)</p> <p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC (BAD)</p> <p>B4 Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)</p> <p>B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C)</p> <p>Banque Mondiale</p>	<p>B3 Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques (ARFACC) (CORAF/WECARD; FME)</p> <p>B8 PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR L'AMENAGEMENT DES BAS-FONDS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE AU BENIN (PSAAB)</p> <p>B9 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES</p>

	Politique / institutionnelle	Infrastructure	Capacité en ressources humaines	Mise à disposition d'équipements / services (appui financement, subventions)	Connaissance (Recherche)
			<p>B9 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES EN MILIEU RURAL (PDPIM)</p> <p>B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE)</p>	<p>B7 Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) Financement Additionnel</p>	<p>EN MILIEU RURAL (PDPIM)</p> <p>B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE)</p>
<p>Engrais</p> <p>- production / importation</p> <p>- Distribution</p>	<p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC (BAD)</p> <p>B3 Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques (ARFACC)</p>		<p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC (BAD)</p> <p>B3 Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux</p>	<p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC (BAD)</p> <p>B4 Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)</p> <p>B7 Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) Financement Additionnel</p>	<p>B3 Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques (ARFACC)</p> <p>(CORAF/WECARD ; FME)</p> <p>B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole</p>

	Politique / institutionnelle	Infrastructure	Capacité en ressources humaines	Mise à disposition d'équipements / services (appui financement, subventions)	Connaissance (Recherche)
	(CORAF/WECARD ; FME)		Changements Climatiques (ARFACC) (CORAF/WECARD ; FME) B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE)		des petites exploitations (PAPAPE)
Irrigation / gestion de l'eau		B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines) PAPVIRE- ABC (BAD) B4 Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC) B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C) Banque Mondiale B7 Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) Financement Additionnel	B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines) PAPVIRE- ABC (BAD) B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C) Banque Mondiale	B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines) PAPVIRE- ABC (BAD) B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C) Banque Mondiale B9 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES EN MILIEU RURAL (PDPIM) B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE)	B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C) Banque Mondiale

	Politique / institutionnelle	Infrastructure	Capacité en ressources humaines	Mise à disposition d'équipements / services (appui financement, subventions)	Connaissance (Recherche)
		<p>B8 PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR L'AMENAGEMENT DES BAS-FONDS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE AU BENIN (PSAAB)</p> <p>B9 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES EN MILIEU RURAL (PDPIM)</p> <p>B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE)</p>			
<p>Transfert de technologie à la ferme</p> <p>- Recherche et vulgarisation</p>	<p>B1 Promotion d'agriculture (PROAGRI) PHASE 3 (GiZ)</p> <p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC (BAD)</p>	<p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC (BAD)</p> <p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience</p>	<p>B1 Promotion d'agriculture (PROAGRI) PHASE 3 (GiZ)</p> <p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC</p>	<p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC (BAD)</p> <p>B2 Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements</p>	<p>B8 PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR L'AMENAGEMENT DES BAS-FONDS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE AU BENIN (PSAAB)</p> <p>B9 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES</p>

	Politique / institutionnelle	Infrastructure	Capacité en ressources humaines	Mise à disposition d'équipements / services (appui financement, subventions)	Connaissance (Recherche)
		<p>dans les départements de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC</p> <p>(BAD)</p>	<p>(BAD)</p> <p>B7 Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) Financement Additionnel</p> <p>B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE)</p>	<p>de l'Alibori, le Borgou et les Collines)</p> <p>PAPVIRE- ABC</p> <p>(BAD)</p>	<p>EN MILIEU RURAL (PDPIM)</p> <p>B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE)</p>
Mécanisation				<p>B4 Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)</p> <p>B9 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES EN MILIEU RURAL (PDPIM)</p>	
Amélioration de la qualité : post récolte - traitement / stockage		<p>B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C)</p> <p>Banque Mondiale</p> <p>B7 Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) Financement Additionnel</p> <p>B8 PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR</p>	<p>B3 Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques (ARFACC)</p> <p>(CORAF/WECARD ; FME)</p>	<p>B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C)</p> <p>Banque Mondiale</p> <p>B4 Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)</p>	<p>B3 Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques (ARFACC)</p>

	Politique / institutionnelle	Infrastructure	Capacité en ressources humaines	Mise à disposition d'équipements / services (appui financement, subventions)	Connaissance (Recherche)
		L'AMENAGEMENT DES BAS-FONDS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE AU BENIN (PSAAB) B9 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES EN MILIEU RURAL (PDPIM)	B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C) Banque Mondiale B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE)		(CORAF/WECARD ; FME) B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C) Banque Mondiale
Accès au marché - décorticage/ conditionnement					
Agrégation/ distribution				B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C)	
Accès au marché/commercialisation	B1 Promotion d'agriculture (PROAGRI) PHASE 3 (GiZ) B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C)	B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C)	B1 Promotion d'agriculture (PROAGRI) PHASE 3 (GiZ) B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C)	B6 Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C) B8 PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR L'AMENAGEMENT DES BAS-FONDS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE AU BENIN (PSAAB)	B1 Promotion d'agriculture (PROAGRI) PHASE 3 (GiZ)

	Politique / institutionnelle	Infrastructure	Capacité en ressources humaines	Mise à disposition d'équipements / services (appui financement, subventions)	Connaissance (Recherche)
Outils politiques globaux	B1 Promotion d'agriculture (PROAGRI) PHASE 3 (GiZ) B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE)				B10 Projet d'Amélioration de la productivité agricole des petites exploitations (PAPAPE)

Annexe 5 : Matrice des contraintes du secteur riz

	Politique / institutionnelle	Infrastructure	Capacité en ressources humaines	Financement/ Subvention	Connaissance (Recherche)
Les semences	Faible organisation marketing et communication du réseau des semenciers	Insuffisance de point de distribution Absence d'unités de conditionnement adéquat de semences	Faible professionnalisation des agriculteurs multiplicateurs Nécessité de renforcer le système de contrôle et de certification des semences	Insuffisance d'un mécanisme de financement des semences Problème de fixation des prix des semences certifiées	Faible taux d'adoption semences certifiées Manque de communication sur les variétés, disponibilités en semences
Engrais - production / importation - Distribution	Faible accès des multiplicateurs aux intrants agricoles (engrais et produits phytosanitaires de qualité) Existence de circuits de distribution informels	Insuffisance des réseaux de distribution Insuffisance de magasins et d'entrepôts de stockage Capacité de stockage faible		Problème de crédit aux intrants auprès des riziculteurs	Insuffisance de capacité des opérateurs privés de distribution pour la mobilisation
Irrigation / gestion de l'eau	Absence d'un schéma directeur de l'irrigation pour les aménagements hydro-agricoles	Absence d'un système d'irrigation de parcelles de production de semences Insuffisance d'aménagement pour la maîtrise d'eau dans les zones irrigables	Faible capacité des utilisateurs (association des usagers d'eau) dans la gestion, l'entretien et l'exploitation des aménagements hydroagricoles	Problème de financement : Investissement nécessaire mais élevé pour les aménagements Peu d'investissement privé dans les AHA	Faible optimisation dans la maîtrise de l'eau à des niveaux
Transfert de technologie à la ferme - Recherche et vulgarisation		Insuffisance de l'intégration des TIC et de la digitalisation des CVA Riz	Insuffisance des techniciens d'encadrement au regard des extensions de surface	Moyens financiers insuffisants pour développer et diffuser les innovations sur les technologies liées au riz	Insuffisance dans l'articulation et les résultats de la recherche et la vulgarisation auprès des producteurs

	Politique / institutionnelle	Infrastructure	Capacité en ressources humaines	Financement/ Subvention	Connaissance (Recherche)
Mécanisation	Nécessité d'un document de stratégie de mécanisation agricole	Faible capacité des centres de maintenance des matériels agricoles	Faible capacité de gestion après projet des ouvrages et autres infrastructures construit/réhabilité par les projets. Insuffisance de compétences en conduite d'engins de mécanisation	Appui insuffisant au secteur privé œuvrant dans le domaine de la mécanisation	Gestion du matériel agricole sur les sites d'aménagement
Amélioration de la qualité : post récolte - traitement / stockage	Nécessité d'améliorer l'environnement institutionnel et le climat des affaires	Difficulté à évacuer les productions dans des zones à fort potentiel rizicole Pertes au séchage et au stockage	Capacité technique insuffisante des opérateurs œuvrant sur le maillon post-récolte Connaissance insuffisante des OPA et du secteur privé sur les normes, standard et labellisation du riz	Insuffisance de financement au secteur privé et OPA pour la fabrication et l'acquisition de matériels performants post-récoltes	Faible connaissance sur l'estimation et la gestion des produits post récoltes
Accès au marché - décorticage/ conditionnement		Infrastructures de commercialisation et la logistique de marches insuffisantes		Non-disponibilité des emballages de qualité sur le marché local	Faible accès à l'information sur le marché
Agrégation/ distribution	Loi sur l'agrégation pas encore disponible	Insuffisance des infrastructures de distribution	Capacité technique encore insuffisante en marketing et gestion administrative	Capacité financière insuffisante des agrégateurs par rapport aux objectifs de production	
Accès au marché/ commercialisation	Textes sur les transactions régionales du riz insuffisamment appliqués	Fonction de standardisation/ labélisation de produits embryonnaire	Capacités techniques insuffisantes des acteurs clé pour la mise en marché du riz	Difficulté d'accès aux crédits : faible compétitivité sur les marchés locaux	Insuffisance d'un système d'information sur les flux de commercialisation du riz au niveau national

